



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6222^e séance

Lundi 23 novembre 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Mayr-Harting	(Autriche)
<i>Membres :</i>	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de Rivière
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Puente
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 12 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/588)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 12 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/588)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie et de la Suède des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je prie le fonctionnaire du protocole d'escorter S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, à la table du Conseil.

M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom des membres du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine.

Sur l'invitation du Président, M. Starčević (Serbie) et M. Lidén (Suède) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Inzko à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2009/588*, qui contient une lettre datée du 12 novembre 2009 du Secrétaire général, transmettant le trente-sixième rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de S. E. M. Valentin Inzko. Je lui donne maintenant la parole.

M. Inzko (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, avant de commencer mon exposé, à rappeler qu'il y a 17 ans, en mai 1992, le Président autrichien du Conseil de sécurité, M. Hohenfellner, a présenté un projet de résolution proposant que la Slovénie, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine deviennent Membres de l'ONU. L'Assemblée générale a adopté le projet de résolution le 22 mai 1992 (voir A/46/PV.86), et depuis lors la Bosnie-Herzégovine est un État Membre de l'ONU. En Slovénie, à ce jour, cette journée est célébrée sous le nom de la journée de la diplomatie slovène. Et ce jour important n'a pas non plus été oublié en Bosnie-Herzégovine.

Dix-sept ans plus tard, je voudrais féliciter aujourd'hui la Bosnie-Herzégovine de son élection au Conseil de sécurité. C'est là, à mon avis, la plus grande réussite en matière de politique étrangère pour la Bosnie-Herzégovine depuis la signature de l'Accord de Dayton. Mais c'est évidemment également une très grande responsabilité pour le pays, et je suis convaincu que la Bosnie-Herzégovine sera à la hauteur de cette responsabilité avec l'appui généreux et aimable des autres membres du Conseil.

Pendant 14 ans, la communauté internationale a travaillé avec le peuple de Bosnie-Herzégovine pour reconstruire sa société en se concentrant sur les problèmes pratiques liés au relèvement après la guerre et à l'intégration euro-atlantique. L'accent n'est désormais plus mis en Bosnie-Herzégovine sur les problèmes pratiques, mais sur un débat politique fondamental qui n'a pas encore permis de régler un certain nombre de problèmes politiques existants. La communauté internationale s'emploie activement avec ses partenaires en Bosnie-Herzégovine à trouver une issue à ce débat. Lorsque ce sera fait, nous pourrons accomplir des

progrès rapides dans le sens de la réalisation de notre objectif final : une Bosnie-Herzégovine souveraine, prospère et démocratique, pleinement intégrée dans les structures euro-atlantiques.

Mais nous n'avons toujours pas résolu toutes les questions politiques en suspens en Bosnie-Herzégovine, et nous avons donc constaté une série d'obstacles, de retards et d'échecs. Tous ces échecs découlent fondamentalement de divergences politiques et, parfois, de l'obstructionnisme. Je pense, pour deux raisons, que nous parviendrons à surmonter ces obstacles.

Premièrement, la Bosnie-Herzégovine est une société qui a une façon bien à elle, voire parfois particulière, de parvenir à un consensus. Il n'est pas toujours possible de trouver la solution la plus simple, mais je suis certain qu'en temps voulu nous trouverons un moyen bosniaque d'y parvenir, ce qui nous permettra de réaliser notre objectif final.

Deuxièmement, la Bosnie-Herzégovine participe à l'action soutenue menée au plan international en vue d'intégrer les pays des Balkans occidentaux dans les structures euro-atlantiques. La communauté internationale ne peut pas et ne doit pas abandonner cet énorme investissement qu'elle a fait en ressources politiques et matérielles à cause des difficultés actuelles. Sortir de l'impasse politique en Bosnie-Herzégovine est dans notre intérêt et dans l'intérêt du peuple de ce pays.

Les questions politiques en suspens que j'ai mentionnées plus tôt sont le résultat de deux confusions. Premièrement, dans la Republika Srpska, la nature de l'entité et la nature de l'État sont une source de confusion; et la question de l'objet même et du fonctionnement, d'une part, du système politique, et de l'État en tant que système, de l'autre, est une autre source de confusion dans les deux entités. Les dirigeants de la Republika Srpska n'ont pas compris que les autorités de l'État et les autorités de l'entité ont des mandats différents et clairement définis et que chacune d'entre elles doit s'acquitter de ses fonctions, complétant ainsi les fonctions de l'autre. Cette divergence d'approche a été à l'origine de grandes difficultés.

Dans le même temps, un certain nombre de dirigeants politiques dans la Fédération ont défendu l'idée d'accorder un plus grand rôle au niveau étatique et de limiter le rôle joué par les entités au sein de la structure étatique de la Bosnie-Herzégovine. Ceci ne

contribue nullement à l'amélioration du dialogue ou à la mise en place d'une politique tournée vers l'avenir.

La période à l'examen a été caractérisée par des problèmes politiques persistants et l'absence de progrès sur certains points essentiels du programme concernant la Bosnie-Herzégovine. En conséquence, la promulgation d'un certain nombre de lois nécessaires pour l'intégration euro-atlantique et pour la fermeture de mon Bureau a été retardée. Parallèlement, le Conseil des ministres n'a pas procédé aux nominations à des postes clefs au plus haut niveau du Gouvernement et des institutions de l'État. Cela a encore ralenti les progrès et la mise en place d'une administration publique professionnelle.

Le 1^{er} octobre, les membres serbes de la Chambre des Représentants ont refusé d'adopter une loi qui aurait prorogé le mandat des juges et des procureurs internationaux qui travaillent à la Cour et au Bureau de Procureur, malgré les nombreuses demandes dans ce sens de toutes les institutions judiciaires de la Bosnie-Herzégovine, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et des organisations non gouvernementales qui travaillent dans les domaines de la lutte contre la corruption et de la poursuite des crimes de guerre. Les autorités compétentes n'ont fait par ailleurs aucun réel effort pour remplacer ces juges et procureurs internationaux par des juges et procureurs locaux. Cette question est toujours en suspens, et je crains que le fait de ne pas proroger le mandat des juges et des procureurs n'entraîne l'effondrement du système judiciaire national.

Il est évident que la lutte contre la criminalité organisée, la corruption et le terrorisme est essentielle. La capacité de la Bosnie-Herzégovine à engager des poursuites judiciaires relativement aux crimes de guerre est tout aussi cruciale pour ce qui est de la responsabilité individuelle et du processus de réconciliation en général.

On peut identifier des habitudes systématiques de comportement en la matière. Les parties de la Republika Srpska accusent souvent les institutions de l'État de ne pas être efficaces tout en s'employant activement à les saboter. En d'autres termes, elles créent de temps en temps un problème au niveau de l'État et critiquent l'État pour ce même problème, et cela au moment où la Bosnie-Herzégovine fait des efforts désespérés pour adhérer à l'OTAN et à l'Union européenne (UE). Il existe donc un désaccord et une

confusion sur la nature de l'entité et sur la nature et les fonctions de l'État.

Le deuxième point de confusion concerne les domaines que privilégie la politique. Comme je l'ai dit auparavant, cela constitue un problème, non seulement dans la Republika Srpska, mais aussi dans l'autre entité – la Fédération. Pendant la période considérée, des dizaines de milliers de personnes ont perdu leur emploi en Bosnie-Herzégovine à cause de la récession mondiale et du manque de coopération et d'une coordination budgétaire adéquate dans le pays, ce qui constitue une crise existentielle pour des milliers de familles en Bosnie-Herzégovine. Or, dans une large mesure, les responsables politiques ne se sont pas souciés de cette crise. Même quand les problèmes économiques ont été évoqués, ils l'ont été uniquement dans le contexte des réductions de dépenses exigées par le Fonds monétaire international (FMI), avant qu'il ne décaisse la première tranche du prêt de 1,2 milliard d'euros en juillet.

Le nouveau Premier Ministre de la Fédération, Mustafa Mujezinovic, nommé le 25 juin après la démission de son prédécesseur à la suite d'allégations de corruption, a dû faire face à des protestations bien orchestrées par les bénéficiaires du budget qui risquent de perdre de l'argent du fait des réductions de dépenses imposées par le FMI. Nombre de problèmes se sont posés à cet égard. Cependant, la dernière mission du FMI en Bosnie-Herzégovine qui s'est achevée la semaine dernière a été couronnée de succès, ce qui devrait conduire le Fonds à décaisser des fonds supplémentaires. À cet égard, je tiens à remercier le Premier Ministre Špirić de la rapidité et du succès de ses négociations avec le FMI.

Dans d'autres domaines connexes, les progrès ont été limités pendant la période à l'examen et compromis encore par le fait que des fonctionnaires clefs n'ont pas été nommés pour des raisons politiques. Cela a été également confirmé par le rapport de la Commission européenne, publié en octobre, qui a souligné que dans l'ensemble, seuls des « progrès limités » avaient été réalisés dans la mise en œuvre des réformes indispensables pour l'Union européenne. En attendant, 120 000 citoyens sont toujours considérés comme des déplacés, avec la politisation constante de la question du retour des réfugiés. Cependant, aucun accord en vue d'une solution durable à ce problème n'a été conclu, et la stratégie pour le retour des réfugiés est bloquée depuis maintenant des années.

Je tiens à préciser que cette litanie de problèmes administratifs, de blocages parlementaires et d'impasses gouvernementales découlent de raisons politiques, et non structurelles ou administratives, même si elles existent également. Cependant, des progrès peuvent être réalisés s'il y a une volonté politique. Les progrès réalisés dans le traitement de la question des conditions de libéralisation du régime de visas le prouvent amplement. À cet égard, je voudrais féliciter et remercier le Premier Ministre Špirić et les autres responsables politiques. Le Premier Ministre Špirić a réussi à accélérer l'adoption d'un certain nombre de projets de lois relatifs à la libéralisation du régime des visas, qui nous l'espérons, permettra de réduire au minimum l'écart existant actuellement entre la Bosnie-Herzégovine et les autres pays de la région.

C'est en raison des problèmes politiques que je viens d'évoquer que l'initiative diplomatique dirigée par Carl Bildt pour la présidence de l'Union européenne et par James Steinberg pour le Département d'État des États-Unis d'Amérique est essentielle. Il s'agit d'une tentative résolue de prendre le taureau par les cornes et de s'attaquer au problème politique qui est à l'origine même des difficultés actuelles de la Bosnie-Herzégovine. Ce sont là les efforts politiques de plus haut niveau consentis depuis Dayton, et du seul processus en cours actuellement. À maintes reprises, j'ai salué et appuyé ces efforts. J'espère que cette initiative conjointe de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique aboutira à des résultats positifs au début de décembre.

Les efforts conjoints de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique, ainsi que les visites récemment effectuées par les Ministres des affaires étrangères du Royaume-Uni, de la Fédération de Russie et de la Turquie, ainsi que par d'autres haut dignitaires, comme le Président Mesić la semaine dernière et le Premier Ministre Kosor le 2 novembre, sont très importantes et louables. Cependant, il est nécessaire que la communauté internationale indique clairement qu'elle continue d'accorder son attention, à un niveau élevé, à la Bosnie-Herzégovine pour que celle-ci reste sur la bonne voie.

Les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique auront des conséquences directes sur l'avenir du Bureau du Haut-Représentant. Comme les membres du Conseil le savent, en février 2008, le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix a défini cinq objectifs et deux conditions qui doivent être réalisés

avant la fermeture de mon Bureau et son remplacement par le bureau renforcé d'un représentant spécial de l'Union européenne. À cette époque, il semblait raisonnable de s'attendre à ce que ces objectifs et conditions soient réalisés rapidement, et nous avons pu constater des progrès importants en 2008. Néanmoins, pendant la période considérée, il nous est parfois arrivé de voir des retours en arrière.

Les deux objectifs relatifs aux biens publics et militaires n'ont pas encore été réalisés et les conditions relatives à la fermeture du Bureau du Superviseur du district de Brcko ne sont pas encore entièrement remplies. En conséquence, le Conseil de mise en œuvre de la paix n'est pas actuellement en mesure de faire une évaluation positive qui permettrait de fermer le Bureau du Haut-Représentant spécial, ce qu'a confirmé la semaine dernière le Conseil de mise en œuvre de la paix. Étant donné que les responsables politiques locaux n'ont pas fait de progrès dans l'exécution du Programme dit « 5+2 », j'ai été obligé d'utiliser mes pouvoirs exécutifs à plusieurs reprises.

Comme les membres du Conseil le savent, je suis le quatrième Haut-Représentant à occuper en même temps le poste de Représentant spécial de l'Union européenne. Il est évident que des synergies découlent de cet arrangement, mais il faut aussi reconnaître qu'au moment où il a été mis en place, la situation en Bosnie-Herzégovine était fondamentalement différente. Par conséquent, le moment est peut-être venu de réexaminer l'utilité d'avoir une seule personne qui occupe les deux postes. Cela n'est cependant qu'une des possibilités à envisager dans les mois à venir.

Dans le même ordre d'idées, ces trois dernières années, l'utilisation des pouvoirs de Bonn a été réduite, du fait que l'attention s'est concentrée sur la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. L'intervention du Bureau du Haut-Représentant dans le système politique local a été encore limitée par la volonté de donner aux acteurs politiques plus d'espace politique afin qu'ils explorent les possibilités d'un consensus dans le cadre des négociations en cours, dirigées par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique.

Notre tâche est d'instaurer définitivement l'état de droit et de mener à bien le programme de réformes économiques, de résoudre la question des biens publics et militaires, de prévoir le retour des réfugiés sur la durée et, lorsque c'est nécessaire, d'éliminer les obstructions politiques à la réalisation des objectifs de Dayton. Je suis certain que nous pouvons parvenir à un

consensus international sur la façon d'y parvenir. Aucun des membres du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix ne désire que la situation en Bosnie-Herzégovine continue de se détériorer. Cependant, tous – et j'insiste sur ce point, tous – les membres du Comité directeur sont favorables à la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix de Dayton, et ceci nous donne de bonnes raisons de faire preuve d'un optimisme modéré.

Je voudrais féliciter le Conseil de sécurité d'avoir adopté la semaine dernière sa résolution 1895 (2009), qui proroge le mandat de la Mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR). La présence militaire de la communauté internationale – qui est passée de 60 000 soldats après la guerre à 2 000 aujourd'hui – prouve clairement que des événements positifs se déroulent dans le pays. Cependant, j'estime qu'il est important que l'EUFOR reste déployée et qu'elle soit dotée d'un mandat exécutif, car cela offre aux citoyens la garantie que la communauté internationale ne tolérera pas l'éventualité d'un retour à la violence.

Malgré la nature assez sombre du rapport que je vous présente ce matin, je demeure persuadé que la Bosnie-Herzégovine peut sortir de l'impasse où elle se trouve actuellement. Le pays est aujourd'hui à un tournant, et les dirigeants politiques doivent décider s'ils sont prêts à respecter les conditions qui leur permettraient d'avancer vers l'intégration euro-atlantique, et s'ils sont prêts à remplir les conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant et à la transition vers une présence renforcée de l'UE. La communauté internationale devra, comme je l'ai déjà mentionné, décider de son côté de sa future présence en Bosnie-Herzégovine, parce qu'une solide présence internationale demeurera nécessaire après la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, car il demeurera nécessaire de relever les défis inhérents à l'Accord de paix de Dayton. La question sera cependant de savoir dans quel rôle et sous quel mandat la communauté internationale restera à l'avenir en Bosnie-Herzégovine. C'est une question sur laquelle le Conseil de mise en œuvre de la paix devra se prononcer en 2010.

Comme je l'ai déjà mentionné, la communauté internationale est maintenant lancée dans un exercice intensif qui pourrait non seulement rendre le pays plus fonctionnel, mais également apporter un appui à l'immense capital humain dont il dispose. Souvenons-nous que les Bosniaques ont par le passé fait preuve de

résistance, de créativité et de courage. Je sais qu'avec leur aide, nous pouvons améliorer la situation présente et aller de l'avant pour renforcer la Bosnie-Herzégovine afin qu'elle devienne un pays souverain, prospère, stable et démocratique, qui vole de ses propres ailes et soit à l'avenir un membre à part entière de la famille euro-atlantique.

Enfin, je voudrais remercier le Haut-Représentant sortant, Javier Solana, des efforts qu'il a déployés pour consolider la paix et renforcer la sécurité en Bosnie-Herzégovine, et je lui souhaite beaucoup de succès dans ses entreprises futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Inzko de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine.

M. Špirić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en bosniaque; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord saluer chaleureusement toutes les personnes ici présentes et vous remercier de me donner, pour la sixième fois, l'occasion de présenter au Conseil de sécurité l'état actuel de la situation en Bosnie-Herzégovine. C'est également une occasion pour moi de faire part de mes vues sur la situation dans le pays et sur les défis et dilemmes auxquels nous nous heurtons.

Depuis la dernière séance du Conseil de sécurité sur la question, en mai (voir S/PV.6130), le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine a tenu 20 réunions, dont 18 régulières et 2 thématiques. Trente-huit projets de lois et un certain nombre de stratégies et de plans d'action importants ont fait l'objet de débats et ont été adoptés au cours de ces réunions. La priorité absolue – la mienne et celle de mon Bureau – était de respecter les conditions de libéralisation du régime des visas pour les citoyens bosniaques. C'est avec un grand plaisir que je suis en mesure de vous informer que nous avons, la semaine dernière, rempli toutes les conditions qui relevaient de la compétence du Conseil des ministres et qu'avait formulées la Commission européenne dans le plan de marche relatif au régime des visas.

Ce ne fut pas chose facile, car nous avons dû remplir 174 conditions. Pourtant, cette réalisation montre que les parties prenantes nationales peuvent trouver un terrain d'entente. Ainsi, nous avons réussi en relativement peu de temps à rédiger un projet de loi en matière d'aide juridique internationale, un projet de

loi relatif au contrôle des frontières, un projet de loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent, un projet de loi portant modification du Code pénal et un projet de loi en matière de lutte contre la corruption et de modification de l'organe de coordination. Nous avons également rédigé et adopté un certain nombre de stratégies, notamment une stratégie en matière de lutte contre la criminalité organisée, une stratégie en matière de lutte contre la corruption et un plan d'action pour sa mise en œuvre, une stratégie pour la réinsertion des rapatriés, et une stratégie visant à empêcher le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, accompagnée du plan d'action correspondant pour la période 2009-2013. Nous avons également convenu d'un modèle d'échange d'informations entre autorités policières, et nous avons pris d'autres décisions.

En outre, nous avons adopté un certain nombre de mesures à l'échelle du système, ce qui a permis à toutes les institutions, à tous les niveaux, de se préparer à la délivrance des nouveaux passeports biométriques. À ce jour, plus de 10 000 passeports biométriques ont été délivrés et plusieurs milliers de demandes sont en cours de traitement. En respectant les conditions énoncées par le plan de marche, nous avons accompli de grands progrès que nous n'avons malheureusement pas réussi à promouvoir suffisamment à l'intérieur et à l'extérieur de la Bosnie-Herzégovine. C'est ainsi qu'une fois encore, une réalisation de la Bosnie-Herzégovine a été éclipsée par des processus ou des tentatives de réforme qui, coïncidence ou non, ont eu lieu au même moment.

C'est pour cette raison précise que j'estime que le fait de lier la question de la libéralisation du régime des visas à tout autre processus interne à la Bosnie-Herzégovine est absolument contre-productif. La Commission européenne nous a assuré à maintes reprises que les conditions du plan de marche étaient de nature technique, et non politique. J'ose donc espérer que cette assurance se reflètera dans la réalité et qu'à la suite d'un rapport positif, nous serons traités de la même manière que nos voisins, dont les progrès me réjouissent. Les rapports d'organisations non gouvernementales indiquent que la Bosnie-Herzégovine a à ce stade rempli plus de conditions que les pays voisins ne l'avaient fait au moment où la Commission européenne leur a accordé une recommandation favorable. Je suis par conséquent fermement convaincu que nos progrès seront bientôt officiellement reconnus par la Commission européenne, sous forme d'une recommandation favorable.

Par ailleurs, nous avons adopté, au cours de la période écoulée, 38 projets de lois que nous avons ensuite soumis à la procédure parlementaire. Je pense notamment au projet de loi antimines, au projet de loi sur les zones franches, au projet de loi générale sur la sûreté des produits, au projet de loi sur le tabac, au projet de loi sur le recensement – qui, malgré le consensus réalisé au niveau du groupe de travail chargé de le rédiger et au niveau du Conseil des ministres, n'a pas été appuyé par l'Assemblée parlementaire bosniaque – et au projet de loi sur les modifications en matière d'emprunt, de dette et de garanties, ainsi que le budget prévisionnel pour 2010, qui a été présenté à la présidence bosniaque pour étude. Nous avons par ailleurs adopté un certain nombre de stratégies et de plans d'action, notamment la stratégie de communication de la Bosnie-Herzégovine relative au processus d'intégration à l'OTAN, la stratégie de développement des petites et moyennes entreprises, la stratégie et le plan d'action pour le contrôle des armes légères et de petit calibre.

Entre les mois de mai et novembre, le Conseil fiscal a tenu quatre réunions qui ont notamment abouti à l'approbation du budget prévisionnel pour 2010, lequel a été ensuite transmis dans des délais raisonnables à la présidence bosniaque pour qu'elle lui donne suite. Au cours de la période qui vient de s'écouler, le Conseil des ministres et les gouvernements des entités se sont engagés à remplir les conditions énoncées dans la lettre d'intention signée conjointement avec le Fonds monétaire international (FMI) en vue de préserver la stabilité macroéconomique du pays. Une mission du FMI s'est rendue à Sarajevo la semaine dernière et a estimé que les conditions avaient été relativement bien respectées jusqu'à présent.

En ce qui concerne les conditions de la transformation du Bureau du Haut-Représentant en bureau du Représentant spécial de l'Union européenne, je suis convaincu que les conditions 5+2 ne se transformeront pas en 5+2+1, ce qui, c'est le moins qu'on puisse dire, ne ferait que compliquer la situation.

Ayant été informé par de hauts responsables internationaux que l'inventaire des biens publics dressé par le Bureau du Haut-Représentant serait bientôt achevé, j'ai proposé, pour mettre à profit la dernière session du Conseil des ministres afin d'aider à régler cette question, que cette décision soit amendée de manière à confier à la Commission des biens publics la tâche d'élaborer, dans un délai de 30 jours, une liste

préliminaire des biens dont les institutions de la Bosnie-Herzégovine ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions constitutionnelles. Les ministres représentant le peuple bosniaque n'ont, hélas, pas voulu voter pour cette décision, dont la mise en œuvre permettrait finalement de répondre aux conditions permettant la transformation du Bureau du Haut-Représentant.

L'objet de mon intervention d'aujourd'hui est de donner au Conseil une image objective de ce qui a été réalisé en Bosnie-Herzégovine. Je n'ai pas l'intention de fournir de fausses informations ni de donner l'impression que la Bosnie-Herzégovine est un pays sans problèmes ni défis à relever. Je ne suis après tout pas certain qu'il y ait un pays qui ait marché avec succès sur la voie euro-atlantique sans se heurter à des difficultés ou à des défis. À l'inverse, je voudrais rassurer ceux qui persistent à dire que la Bosnie-Herzégovine n'a accompli aucun progrès et que ses perspectives sont on ne peut plus sombres, en leur montrant, par des informations précises et vérifiables, que ce n'est pas le cas. Trop de pessimisme ne va jamais dans le sens de la réalisation d'un objectif final.

Sans vouloir entrer dans un débat avec le Haut-Représentant autour du rapport qu'il a présenté au Conseil (S/2009/588), je trouve que ce document ne laisse guère de place à l'optimisme. Je crains que les fonctionnaires internationaux en Bosnie-Herzégovine ne soient tombés dans le même écueil que celui dont certains dirigeants ne parviennent pas à se libérer depuis des années : celui qui consiste à chercher le coupable, pas la solution. Et je vais encore répéter ce que j'ai dit à de multiples occasions : en Bosnie-Herzégovine, personne n'est totalement coupable ni entièrement innocent, et je demande instamment au Conseil de tenir compte de ce fait lorsqu'il examine tout rapport sur la Bosnie-Herzégovine.

Un bon analyste verrait que ce rapport en dit plus sur le Bureau du Haut-Représentant, sur la situation et les relations au sein de ce bureau que sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Si le rapport du Haut-Représentant décrit vraiment ce qui se passe dans le pays, je me dois de poser une question, en toute franchise : comment est-il donc possible que la Bosnie-Herzégovine ait été élue à un siège non permanent au Conseil de sécurité? J'ai toujours cru que cet honneur revenait aux pays qui avaient réalisé des progrès réels et visibles. Une autre question peut être également posée : comment est-il possible que presque tous les États membres de l'Union européenne aient appuyé la

candidature de la Bosnie-Herzégovine au siège de membre non permanent du Conseil de sécurité alors qu'aucune volonté d'appuyer ne serait-ce que la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne ne se manifeste? Il y a trop d'illogismes et trop d'expérimentation vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine, tout comme il y a tant de dilemmes et de défis auxquels nous devons tous répondre, comme il se doit.

Si les choses sont aussi critiques que le rapport du Haut-Représentant le décrit, il est légitime de se demander à quoi nous nous sommes tous employés récemment. À plus d'une occasion, j'ai souligné que la communauté internationale n'était pas une simple observatrice de tous les processus en Bosnie-Herzégovine, mais qu'elle y prenait également une part active.

J'ai dit que je n'avais pas l'intention de débattre du rapport présenté par le Haut-Représentant, mais je ne sens toutefois dans l'obligation morale et professionnelle de noter certains détails du rapport qui ne traduisent fidèlement la réalité.

Par exemple, au paragraphe 18 du rapport, le Haut-Représentant indique que pendant la plus grande partie de l'été, le Conseil des ministres n'a pu ni siéger ni prendre de décisions. En ma qualité de Président du Conseil des ministres, je suis dans l'obligation d'informer le Conseil que pendant la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2009, le Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine a tenu 10 sessions pendant lesquelles 321 points de l'ordre du jour ont été examinés et 20 projets de loi adoptés. Il est vrai que le Conseil des ministres n'a pas siégé en août, en raison notamment de la pause estivale habituelle, mais également parce que l'un des ministres représentant le peuple bosniaque n'a pas pu participer à l'une des sessions, détail que le Haut-Représentant oublie de mentionner.

Je voudrais en outre saisir cette occasion pour informer le Conseil que j'ai récemment transmis la décision de nommer le nouveau Ministre de la sécurité pour qu'il y soit donné suite. Je l'ai fait, bien que je pense toujours que la nomination des directeurs des organismes publics est tout aussi importante que la nomination des ministres de la sécurité. J'ai pris cette mesure dans l'espoir que cette partie, dont l'identité n'est pas révélée dans le rapport du Secrétaire général et qui a empêché la nomination des directeurs des organismes publics, manifesterait dûment son sens des

responsabilités et débloquera le processus. Il n'est toutefois pas possible de taire le fait que les organismes publics clefs, qui disposent de milliards d'euros, sont gérés par des directeurs dont les mandats ont expiré il y a longtemps. Je pense que nous ne devrions pas permettre que les procédures de vacance de postes continuent de se dégrader ou que le processus ne soit davantage entravé.

À plusieurs occasions, j'ai indiqué, au cours de mes interventions devant le Conseil de sécurité, que la Republika Srpska pouvait être un vecteur de développement pour la Bosnie-Herzégovine, pas une menace pour ce développement. Or je crains que le rapport du Haut-Représentant ne la présente de la seconde manière. Je ne suis pas parvenu à trouver dans ce rapport une seule conclusion positive concernant la Republika Srpska et ses institutions, bien qu'il soit généralement connu, et reconnu, que c'est la région la plus performante et efficace de Bosnie-Herzégovine. Le ton catégorique avec lequel le rapport assimile la Republika Srpska à une source d'obstruction et la Fédération de Bosnie-Herzégovine à une entité en difficulté ne peut que gêner un observateur objectif.

Je crains que les collaborateurs du Haut-Représentant qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport – surtout le personnel local – ne soient tombés dans le piège de la superficialité et du manque de professionnalisme. On peut déduire des allégations et des déclarations faites concernant le Premier Ministre de la Republika Srpska, M. Milorad Dodik, qu'il devra attendre que les autres parties de Bosnie-Herzégovine mûrissent politiquement et que le Bureau du Haut-Représentant et le Haut-Représentant lui-même accomplissent les tâches qui leur sont dévolues. Cette situation a déjà produit un parasitisme politique sans précédent et menace de nuire non seulement à la crédibilité des institutions nationales, mais également à celle de la communauté internationale.

La question de la réforme constitutionnelle est une question brûlante actuellement en Bosnie-Herzégovine. Je voudrais tout d'abord dire que cette question ne doit en aucune manière être associée à celle concernant la transformation du Bureau du Haut-Représentant en Représentant spécial de l'Union européenne. En fait, la réforme constitutionnelle n'est pas une condition préalable à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, alors que la fermeture du Bureau du Haut-Représentant est une condition préalable au lancement d'une nouvelle phase dans les relations entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union

européenne. C'est le message qu'envoie actuellement Bruxelles, auquel je souscris pleinement.

Je ne nie pas la nécessité de la réforme constitutionnelle, mais je pense qu'il convient d'étudier plus attentivement la manière dont cette question est abordée. Je pense que ce n'est que grâce à une approche graduelle que l'objectif escompté sera atteint. On a fait observer à un certain nombre d'occasions que pour ce qui est de la réforme constitutionnelle, les seules solutions possibles en Bosnie-Herzégovine étaient celles qui se fonderaient sur l'évolution et pas la révolution. J'ajouterai à cela, une fois encore, que lorsque les principes du tout-ou-rien ont été appliqués, la Bosnie-Herzégovine s'est retrouvée sans rien.

Je voudrais remercier les représentants de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique pour les efforts qu'ils ont déployés et pour l'intérêt qu'ils ont témoigné à l'égard de la réforme constitutionnelle par le biais du « processus de Butmir ». Je voudrais toutefois rappeler que la réforme constitutionnelle doit être le fruit du dialogue interne et d'un compromis fondé sur les Accords de Dayton et qu'il ne doit en aucune manière être une solution imposée de l'extérieur. Il est tout à fait clair que les solutions imposées ne sont pas viables à long terme et qu'elles peuvent générer de l'instabilité.

Je pense que le statut de la ville de Mostar illustre au mieux cette affirmation. Lorsque, il y a quelque temps, un des anciens Haut-Représentants a imposé le statut de la ville de Mostar, on a pensé que le problème était réglé. Et où en sommes-nous maintenant? Plus d'une année après les élections locales, la ville de Mostar n'a pas de maire et personne ne sait quand elle en aura un, compte tenu de son statut.

La Bosnie-Herzégovine est à la croisée des chemins. Pour prendre d'autres mesures positives et réaliser des progrès, nous avons besoin de beaucoup moins de superficialité et de beaucoup plus de sérieux de la part des parties prenantes au niveau national comme international. Nous avons tous également besoin d'un renouveau d'optimisme, ce que seul peut nous offrir un dialogue national, qui garantira de nouveaux progrès dans le processus euro-atlantique. J'exhorte le Conseil à encourager les autorités de Bosnie-Herzégovine à rechercher les meilleures solutions possibles par le biais du dialogue, et je demande instamment au Haut-Représentant d'encourager vigoureusement ce dialogue.

Je remercie le Conseil de son attention, et je suis prêt à répondre aux questions éventuelles des membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Špirić de sa déclaration. Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration. Je donne d'abord la parole au représentant de la France.

M. de Rivière (France) : Je souhaite en premier lieu remercier le Haut-Représentant pour l'intervention qu'il vient de prononcer et lui dire que nous partageons pleinement son analyse de la situation en Bosnie-Herzégovine. Je salue également la présence de M. Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine.

La Suède s'exprimera tout à l'heure au nom de l'Union européenne et la France s'associe naturellement à son intervention. Il y a plus d'un déjà, la Bosnie-Herzégovine a franchi une étape importante en signant un accord de stabilisation et d'association, qui a confirmé sa vocation à rejoindre l'Union européenne. Nous espérons alors qu'une dynamique positive se mettrait rapidement en place pour confirmer cette perspective européenne. Mais nous constatons aujourd'hui, avec regret, que les divisions politiques persistent.

La France reste optimiste. Le processus de Prud, l'an dernier, avait ouvert la voie à des solutions. À présent, le processus de Butmir, engagé par l'Union européenne et les États-Unis, ouvrent des perspectives bien réelles. La communauté internationale ne pourra régler les problèmes de la Bosnie-Herzégovine à la place de ses dirigeants et de sa population. C'est à eux qu'il revient de faire preuve du courage politique qu'il faut pour trouver des compromis et se tourner vers l'avenir. La communauté internationale, l'Union européenne en particulier, est mobilisée et continue à suivre attentivement la situation. Nous saluons à cet égard, l'adoption de la résolution 1895 (2009) qui a prolongé pour un an le mandat de la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR). Il s'agit là d'une contribution essentielle de l'Union européenne au service de la Bosnie-Herzégovine.

Notre réunion d'aujourd'hui aurait pu être l'occasion de constater assez de progrès pour annoncer la fermeture du Bureau du Haut-Représentant et passer à une nouvelle étape, puisque l'Union européenne est prête à assumer encore davantage de responsabilités. Mais les cinq conditions et deux objectifs ne sont

toujours pas remplis. J'en reviens donc à la nécessité que les dirigeants de Bosnie-Herzégovine s'entendent enfin sur un compromis. Celui-ci est à leur portée. Il leur revient donc de prendre toutes leurs responsabilités. La communauté internationale les y engage.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à vous, Monsieur le Président, et à d'autres collègues du Conseil de sécurité pour souhaiter la bienvenue dans la salle du Conseil aujourd'hui à M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant.

Je voudrais commencer par remercier le Haut-Représentant de son rapport détaillé sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine au cours des six derniers mois (S/2009/588*). Le Royaume-Uni appuie pleinement les mesures prises par le Haut-Représentant pour faire exécuter l'Accord de paix de Dayton et les efforts qu'il déploie pour faciliter les réformes en Bosnie-Herzégovine. Nous voudrions également faire observer que, dans son communiqué du 19 novembre, le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix a unanimement réitéré son plein appui au Haut-Représentant. Nous nous félicitons par ailleurs que le Conseil de sécurité ait décidé, le 16 novembre, de proroger d'un an le mandat de la Mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR). Si nous constatons avec satisfaction que la sécurité est actuellement stable en Bosnie-Herzégovine, nous estimons comme le Haut-Représentant que la présence de l'EUFOR demeure indispensable pour ancrer la sécurité.

Le Royaume-Uni partage les inquiétudes exprimées dans le rapport du Haut-Représentant devant la situation de ces six derniers mois. Le rapport présente les choses de manière rigoureuse et honnête. Malgré quelques avancées, les progrès n'ont pas été suffisants dans les réformes centrales. La Commission européenne a de nouveau établi un rapport périodique négatif, faisant état d'une montée inquiétante du discours nationaliste, plus particulièrement mais pas exclusivement, de la part des autorités de la Republika Srpska, ce qui menace d'entraver sérieusement tout nouveau progrès.

Parallèlement, d'autres pays de la région s'appêtent à avancer à grands pas vers l'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN. À moins que les dirigeants politiques bosniaques ne prennent d'urgence

des mesures pour sortir de l'impasse où se trouve actuellement la réforme, la Bosnie-Herzégovine risque fort d'être à la traîne derrière le reste de la région. Nous ne souhaitons nullement que cela arrive. Les vues des dirigeants politiques bosniaques divergent sur de nombreux points, mais ils ont tous clairement indiqué qu'ils appuient les aspirations européennes du pays. La Commission européenne a, de son côté, précisé clairement que la demande d'adhésion à l'Union européenne ne pourra pas être examinée tant que le Bureau du Haut-Représentant n'aura pas été fermé. Il est donc indispensable que les cinq conditions et les deux objectifs pour la fermeture du Bureau soient pleinement remplis afin que le Bureau puisse être fermé et remplacé par une présence renforcée de l'Union européenne. Avec l'intégration à l'Union européenne pour objectif, nous espérons que les dirigeants politiques bosniaques seront en mesure de s'entendre sur certaines réformes modestes pour harmoniser la Constitution du pays avec la Convention européenne des droits de l'homme et pour améliorer l'efficacité et le fonctionnement des institutions au niveau de l'État.

Depuis la publication en octobre du rapport périodique de la Commission européenne, la Bosnie-Herzégovine a pris des mesures importantes en faveur de la réforme sur la libéralisation des visas. Il est également encourageant d'entendre que la mission du Fonds monétaire international à Sarajevo s'est bien déroulée et qu'un certain nombre de mesures législatives ont été promulguées ou sont en train de l'être. Nous saluons ces progrès qui montrent bien les résultats qui peuvent être obtenus lorsque la volonté politique existe. Nous invitons les dirigeants politiques bosniaques à faire preuve de la même détermination dans d'autres domaines urgents.

Comme mon Ministre des affaires étrangères l'a indiqué clairement lors de sa visite à Sarajevo au début du mois, le Royaume-Uni appuie vigoureusement les efforts déployés actuellement par la présidence de l'Union européenne et par le Gouvernement des États-Unis pour faciliter un accord sur les questions encore en suspens entre les dirigeants du pays. Nous exhortons les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à saisir cette occasion pour faire de réels progrès. Il est peu probable qu'une telle chance se représente dans un avenir proche.

Le Royaume-Uni appuie énergiquement les ambitions européennes de la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes déterminés à coopérer avec la Bosnie-

Herzégovine dans tous les domaines possibles, afin que ce pays puisse occuper, aux côtés des autres États de la région, la place qui lui revient au sein de l'Europe. Mais c'est finalement aux dirigeants politiques bosniaques, et à eux seuls, que revient la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour progresser vers l'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN et pour offrir au peuple bosniaque le nouvel avenir européen qu'il mérite.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter la Bosnie-Herzégovine de son élection au Conseil de sécurité pour les deux prochaines années. Nous espérons qu'il s'agira là d'un défi rassembleur pour le pays de M. Špirić et nous attendons avec un vif intérêt de pouvoir travailler avec lui.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine. Je tiens également à le féliciter sincèrement pour l'élection de son pays en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, qui témoigne de la confiance que place la communauté internationale dans la Bosnie-Herzégovine. Ce sera un plaisir pour nous de travailler ensemble au sein du Conseil, l'année prochaine. Nous sommes heureux que M. Inzko soit une nouvelle fois des nôtres. Je tiens à le remercier pour son rôle moteur, ainsi que pour son rapport (S/2009/588*) et ses remarques liminaires aujourd'hui.

La Turquie se considère comme faisant historiquement partie des Balkans et c'est pourquoi, il est important pour nous que la Bosnie-Herzégovine soit souveraine, stable et démocratique. L'évolution de la situation dans ce pays occupe une place à part dans notre programme de politique étrangère. Nous continuons de tout mettre en œuvre pour aider la Bosnie-Herzégovine à rester sur la bonne voie, comme l'a montré la visite récente de notre Ministre des affaires étrangères.

Nous nous félicitons de constater que depuis le conflit des années 90, la Bosnie-Herzégovine a fait de grands progrès. Nous appuyons les aspirations des peuples de ce pays à s'intégrer pleinement dans les institutions euro-atlantiques, y compris l'OTAN, grâce à un plan d'action pour l'adhésion et nous espérons que ces institutions se montreront prêtes à accueillir la Bosnie-Herzégovine. Nous pensons que cette intégration éliminera tout sentiment d'exclusion, instaurera un climat de confiance pour les peuples de

Bosnie-Herzégovine et garantira à ce pays un avenir en tant qu'État européen fort, stable, sûr et uni.

Cela étant, nous ne pouvons que souscrire à l'analyse de la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine présentée par M. Inzko. Le pays se trouve à un point critique. Si la communauté internationale compte prendre des mesures toujours plus fermes et ambitieuses en vue de la consolidation d'un État efficace, stable et viable tel que prévu dans les Accords de paix de Dayton, ce qui est proposé ici, pour paraphraser le Haut-Représentant, ce sont un discours et des actions nationalistes, anti-Dayton, qui s'en prennent à la souveraineté et à l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine.

Ce que nous souhaitons, c'est une vision commune et une action conjointe, et non pas la poursuite d'intérêts ethniques étroits. Dans ces circonstances, la communauté internationale se heurte également à de sérieuses difficultés. Si nous ne nous attaquons pas, avec prudence, à cette situation, nous pourrions être confrontés à des problèmes encore plus graves dans les Balkans.

La Turquie est membre du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix et se sent donc investie d'une responsabilité particulière. Près de deux années se sont écoulées depuis que le Comité directeur a fixé cinq objectifs et deux conditions pour la transition du Bureau du Haut-Représentant à une mission renforcée du Représentant spécial de l'Union européenne (UE). Si des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne certaines questions, des problèmes importants ne sont toujours pas réglés, le processus d'ensemble est assez lent et dans certains cas, il y a même eu des revers. C'est cette situation qui empêche le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix d'arriver à la conclusion que ses exigences ont été pleinement satisfaites.

Qu'il me soit permis de souligner encore une fois que nous ne souhaitons pas que le Bureau du Haut-Représentant reste pour toujours en Bosnie-Herzégovine. Nous souhaitons que la Bosnie prenne son avenir en main et s'attache à répondre aux aspirations de ses populations, à savoir faire partie dès que possible des structures euro-atlantiques. Toutefois, il ne sera pas possible de procéder à la transition du Bureau du Haut-Représentant tant que ces objectifs ne seront pas pleinement réalisés et ces conditions entièrement satisfaites. Récemment, il y a de nouveau eu quelques progrès, mais nous aimerions être

convaincus qu'ils ne sont pas simplement tactiques, mais réels et concrets, et qu'ils reposent sur une volonté politique sérieuse et sincère.

Dans ce contexte, je voudrais également souligner notre ferme appui au Haut-Représentant. Nous lui demandons de poursuivre ses efforts et nous espérons qu'il prendra les décisions qu'il jugera nécessaires et utilisera le cas échéant les pouvoirs qui lui ont été conférés pour faire appliquer ces décisions. Nous ne croyons pas que les actions du Haut-Représentant et du personnel de son Bureau soient illégales. Ces contestations n'aident nullement les délibérations de la communauté internationale sur la transition du Bureau du Haut-Représentant.

La Turquie accueille avec satisfaction et appuie le débat sur le processus de réforme constitutionnelle lancé par l'UE et les États-Unis. Nous savons que ce processus n'est guère facile. Ce train de réformes n'a pas été accueilli favorablement par tous les dirigeants fondateurs. Nous espérons que les dirigeants politiques consentiront de sérieux efforts, feront preuve d'engagement et de flexibilité et finiront par s'entendre sur un train de mesures réalisables et propices au bon fonctionnement des structures étatiques. Il est normal que chacun de ces dirigeants attendent différentes choses de ce processus. L'important est de parvenir à un compromis qui tienne compte de certaines questions cruciales et améliore la capacité de l'État à gouverner.

À cet égard, nous partageons l'avis de la Commission européenne, réitéré par le Haut-Représentant, à propos de l'obstacle que constitue le recours abusif aux règles électorales de l'entité relatives aux « besoins à régler », et de la nécessité de donner une définition plus stricte de la clause des « intérêts nationaux vitaux » dans la Constitution. Il est vrai que la réforme constitutionnelle ne fait pas partie des conditions « 5+2 ». En même temps, la deuxième condition pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, c'est que le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix fasse une évaluation positive de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous pensons que le succès de la réforme constitutionnelle permettra de désamorcer les tensions politiques et aboutira à une normalisation générale du climat politique.

L'on ne saurait donc nier que tout progrès du processus de réforme aura un impact positif sur l'évaluation faite pour savoir si les conditions 5+2 ont été satisfaites. Nous pensons également qu'il serait

plus prudent d'envisager la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle parallèlement à la transformation du Bureau du Haut-Représentant et qu'il vaudrait mieux ne pas agir avec précipitation afin de prévenir d'éventuelles lacunes administratives.

Qu'il me soit permis de redire que la Turquie appuie sans réserve l'intégration de la Bosnie-Herzégovine dans les structures euro-atlantiques pertinentes. Nous appuyons et apprécions également les efforts déployés par l'Union européenne pour aider la Bosnie-Herzégovine à prendre la place qui lui revient dans la famille européenne des nations et pour en assurer la stabilité grâce à sa Mission de police et à sa force de maintien de la paix. Nous croyons que les forces de maintien de la paix dirigées par l'UE constituent un aspect important des efforts d'ensemble de l'UE en Bosnie-Herzégovine, et nous encourageons l'UE à maintenir une présence militaire dans le pays aussi longtemps que cela sera nécessaire.

Étant pleinement attachée à la paix et à la stabilité en Bosnie-Herzégovine, la Turquie contribue activement aux deux missions de l'UE et reste également prête à aider de toutes les manières possibles les populations de la Bosnie-Herzégovine à réaliser leurs aspirations.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je me félicite du retour au Conseil de S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, et je le remercie pour ses observations.

Je voudrais par ailleurs souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, le remercier pour son exposé très complet et lui exprimer toute notre reconnaissance pour son dévouement et son travail inlassable. Les États-Unis appuient sans réserve les mesures prises par le Haut-Représentant pour mettre en œuvre l'Accord de paix de Dayton.

La Bosnie-Herzégovine a fait des progrès extraordinaires depuis la fin de la guerre qui a déchiré le pays au début des années 90 et provoqué tant de souffrances parmi sa population. Depuis la signature de l'Accord de paix il y a 14 ans de cela, les Bosniaques ont œuvré d'arrache-pied à la remise sur pied de leur économie et des infrastructures, et ils ont entamé le processus long et ardu de la réconciliation.

Le pays a assumé ses obligations en tant que membre responsable de la communauté internationale. Il s'est efforcé de jouer un rôle constructif dans la

région et dans le monde. Les membres de l'OTAN l'ont accueilli au sein du Partenariat pour la paix, et la Bosnie-Herzégovine a signé un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne (UE). À l'ONU, nous sommes fiers de siéger au Conseil des droits de l'homme aux côtés de la Bosnie-Herzégovine, et nous attendons avec impatience de l'accueillir au Conseil de sécurité au mois de janvier.

Les États-Unis sont résolus à aider le peuple bosniaque à réaliser ses aspirations, à savoir l'adhésion à l'UE et à l'OTAN. C'est dans cet esprit que les États-Unis et l'Union européenne se sont engagés avec les dirigeants politiques, les représentants de la société civile et les commissions parlementaires en Bosnie-Herzégovine dans ce qu'on appelle désormais le « processus de Butmir », ainsi dénommé parce que les réunions de ces groupes se sont tenues dans la base militaire située près de Sarajevo qui a servi de quartier général aux forces internationales de maintien de la paix depuis l'époque de la Force militaire multinationale de mise en œuvre.

Le « processus de Butmir » a pour but d'aider les dirigeants bosniaques non seulement à régler les dernières questions du programme 5+2 établi par le Conseil de mise en œuvre de la paix en vue de la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, mais aussi à réformer la Constitution bosniaque dans le cadre de Dayton afin que l'État puisse avancer sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN.

Malgré toute la distance parcourue par la Bosnie-Herzégovine, plusieurs aspects du rapport du Haut-Représentant (S/2009/588*) sont assez troublants.

Premièrement, nous sommes très préoccupés par les progrès très limités réalisés dans les efforts pour satisfaire les conditions restant à remplir fixées par le Conseil de mise en œuvre de la paix dans l'optique de la transition du Bureau du Haut-Représentant à une mission renforcée du Représentant spécial de l'Union européenne. Nous sommes troublés également par l'absence de progrès réalisés en ce qui concerne les priorités et les conditions requises pour l'intégration euro-atlantique.

Deuxièmement, la Bosnie-Herzégovine a été le théâtre d'une intensification dangereuse des discours politiques nationalistes qui pourraient provoquer colère et ressentiment et saper les institutions mêmes de l'État qu'il faut renforcer pour que le pays soit en mesure de relever les défis du XXI^e siècle. Ces discours agressifs et facteurs de division sont particulièrement troublants

à l'approche des élections présidentielles et parlementaires prévues pour octobre 2010.

Troisièmement, le Haut-Représentant a noté que les poursuites pour crimes de guerre et la réforme du secteur judiciaire ont pâti de l'incapacité des dirigeants à parvenir à prendre des décisions politiques propices à la réalisation des objectifs nationaux. Nous souscrivons à l'opinion des plus hauts fonctionnaires des services judiciaires et des procureurs de l'État, selon qui le mandat des juges et des procureurs internationaux qui travaillent dans les chambres de la Cour d'État saisie des affaires de crimes de guerre et de criminalité organisée et au Bureau du Procureur de Bosnie-Herzégovine, devrait être prorogé au-delà de décembre. Il est essentiel de proroger les mandats de ces responsables internationaux pour mener à bien les enquêtes connexes. Les conditions pratiques, politiques et budgétaires préalables qui permettraient à ces activités cruciales de se poursuivre sans une assistance internationale ne sont pas encore en place.

Quatrième et dernier point, nous sommes très préoccupés par le fait que l'autorité du Bureau du Haut-Représentant n'est pas soutenue. Les États-Unis réaffirment leur plein appui au Haut-Représentant et à son travail. Nous attendons avec intérêt le jour où le Bureau du Haut-Représentant sera remplacé par une mission renforcée du Représentant spécial de l'Union européenne. Mais avant cela, le programme de réformes convenu, les cinq objectifs et les deux conditions, doivent être menés à bien. Pour être couronnée de succès, une telle transition exige l'action et l'appui de tous les Bosniaques, y compris des dirigeants du pays.

Comme le souligne le Haut-Représentant, les dirigeants bosniaques ont récemment pris un certain nombre de mesures positives, notamment l'adoption d'une législation qui permettra de réunir les conditions nécessaires pour voyager sans visa à l'intérieur de l'Union européenne et des mesures pour régler les problèmes entre les entités qui ont menacé la société publique de transport d'électricité, Transco.

J'évoquerai, pour terminer, la prorogation d'un an du mandat de la Force de l'Union européenne (EUFOR), que le Conseil de sécurité a approuvée la semaine en adoptant la résolution 1895 (2009). Comme l'a souligné le Haut-Représentant, M. Inzko, l'EUFOR joue un rôle déterminant en contribuant à instaurer un environnement sûr en Bosnie-Herzégovine. Nous estimons que le mandat exécutif de l'EUFOR devrait

pour le moment être maintenu dans sa configuration actuelle.

Les États-Unis demeurent pleinement résolus à appuyer la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine ainsi que sa plus grande intégration dans les structures euro-atlantiques. Nous sommes prêts à aider le peuple bosniaque dans ses efforts.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à la présente séance du Conseil de M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine. Nous le remercions de son évaluation de la situation actuelle dans le pays. Nous voudrions nous associer aux félicitations qu'a déjà reçues la Bosnie-Herzégovine pour son élection en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2010-2011.

Nous sommes reconnaissants au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé et du rapport relatif à l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine (voir S/2009/588*), qu'il a présenté au Conseil de sécurité. Cependant, nous n'approuvons pas la tonalité générale du rapport. Ce document a pour leitmotiv la tension actuelle en Bosnie-Herzégovine et l'incapacité des autorités bosniaques à résoudre les problèmes de leur pays de façon autonome. Nous estimons que cette évaluation partielle et déséquilibrée ne correspond pas à la réalité, ce qui nous inquiète.

Les allégations contenues dans le rapport du Haut-Représentant relatives à une intensification des tensions entre parties bosniaques et un risque accru de conflit sont en contradiction avec les conclusions figurant dans les rapports que les forces de l'Union européenne font régulièrement parvenir au Conseil. Depuis des années, celles-ci indiquent que la situation en Bosnie est stable et que le pronostic est favorable. Cela confirme notre idée que la polémique politique dans le pays ne sort pas du cadre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine. Les dirigeants bosniaques ne mènent aucune activité contraire à l'Accord de Dayton.

Afin de dresser un tableau plus équilibré des processus en cours en Bosnie-Herzégovine, nous attirons l'attention des membres sur le deuxième rapport relatif à la situation dans le pays élaboré par le Gouvernement de la Republika Srpska à l'intention du Conseil de sécurité et qui contient des arguments qui s'inscrivent en faux contre les conclusions émotionnelles touchant l'incapacité dans laquelle serait

la Bosnie-Herzégovine de fonctionner sans le Bureau du Haut-Représentant.

Malheureusement, nous constatons que le Bureau lui-même est devenu une institution de déstabilisation en Bosnie-Herzégovine. Le recours injustifié et précipité aux « pouvoirs de Bonn » conduit inévitablement à un accroissement des tensions en Bosnie-Herzégovine. Les membres savent que la Russie demande depuis longtemps qu'on renonce à ce dispositif dépassé.

Dans l'ensemble de la Bosnie et au sein des entités, des organes élus démocratiquement sont opérationnels. L'ingérence dans leurs activités, y compris la gestion tatillonne, ne contribue pas à renforcer le statut d'État de la Bosnie-Herzégovine. Bien au contraire, elle l'ébranle; elle sape le dialogue entre les différentes entités bosniaques et fragilise les institutions démocratiques du pays. L'utilisation des « pouvoirs de Bonn » paraît d'autant plus étrange considérée dans le contexte de l'élection de la Bosnie-Herzégovine comme membre non permanent du Conseil de sécurité.

Le mandat du Haut-Représentant se limite à la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et aux tâches confiées par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Les activités du Bureau du Haut-Représentant devraient être consacrées au règlement rapide des questions en suspens relatives aux cinq objectifs et aux deux questions approuvés par le Comité directeur, c'est-à-dire le programme 5+2. Nous estimons qu'il est tout à fait possible de convenir des paramètres du règlement du problème lié à la répartition des biens publics et militaires avant même la fin de cette année. Cela permettrait de fixer un calendrier précis pour le remplacement du Bureau du Haut-Représentant par une mission du Représentant spécial de l'Union européenne et d'entamer une phase qualitativement nouvelle dans le processus de règlement de la question bosniaque.

Nous convenons avec nos partenaires du Comité directeur que la perspective de l'intégration européenne revêt une importance particulière. C'est une raison supplémentaire de fermer le Bureau du Haut-Représentant. Selon Bruxelles, sa présence rend impossible d'envisager d'accorder à la Bosnie le statut de candidat à l'entrée dans l'Union européenne. Établir un lien entre cette question et la réforme constitutionnelle en Bosnie-Herzégovine – objectif premier du « processus de Butmir », comme les

membres le savent – ne fera que mener le processus de règlement à une impasse. Les désaccords profonds et la réaction des parties bosniaques au sujet des idées du « processus de Butmir » indiquent qu'un changement constitutionnel doit obligatoirement être précédé de la mise en place des conditions nécessaires à un dialogue constructif en Bosnie-Herzégovine même. Un nouvel examen de l'Accord de paix n'est envisageable que s'il existe un consensus entre les deux entités et les trois peuples constitutifs, aboutissement d'une démarche volontaire qui doit se dérouler sans que des pressions ne soient exercées ou que des schémas préétablis en-dehors du pays soient imposés. À cet égard, nous estimons qu'il est inacceptable de soumettre le processus d'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne à l'adoption par la Bosnie de l'ensemble de mesures dites de Butmir.

M. Kafando (Burkina Faso) : Je voudrais remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne, pour son exposé très complet. Nous savons aussi gré à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, pour son intervention. Nous voudrions une fois de plus féliciter la Bosnie-Herzégovine pour son élection comme membre du Conseil de sécurité et lui souhaiter plein succès au cours de son mandat.

L'exposé que nous venons d'entendre dépeint une situation d'ensemble encore très fragile et peu encourageante qui s'apparente quelque peu à une impasse. En effet, la constante remise en cause par la Republika Srpska de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine, constitue sérieusement une entrave à la réalisation des réformes centrales et, de manière générale, aux efforts devant conduire à la paix, conformément à l'esprit de Dayton. Nous sommes très préoccupés par l'élan nationaliste qui engendre de vives tensions, contribuant par là à affaiblir le Gouvernement fédéral, déjà en proie à des difficultés financières. Il en est de même pour les menaces à l'encontre du Haut-Représentant, qu'il faut prendre au sérieux.

Nous espérons que les négociations politiques dans le cadre du « processus de Butmir », lancées par l'Union européenne et les États-Unis, parviendront à rétablir le dialogue afin de faire avancer le pays. Nous nous félicitons également de l'adoption, le 18 novembre dernier, par le Conseil de sécurité, de la résolution 1895 (2009), prorogeant ainsi le mandat de

l'EUFOR, la Force de l'Union européenne, qui demeure incontestablement le support le plus déterminant pour la stabilité et la sécurité de la Bosnie-Herzégovine. Nous exhortons donc les acteurs politiques du pays, en particulier les dirigeants de la Republika Srpska, à œuvrer dans cette dynamique de dialogue pour sauvegarder l'intégrité territoriale de leur pays et permettre ainsi une avancée démocratique pour le bien des citoyens. Par-dessus tout, la Bosnie-Herzégovine doit tout faire pour réussir son intégration euro-atlantique.

Sur un autre registre, nous constatons malheureusement que la Stratégie nationale de poursuite des crimes de guerre de la Bosnie-Herzégovine, que nous avons saluée en mai dernier, ainsi que la mise en œuvre des plans d'action pour la réforme de l'appareil judiciaire national, n'ont pas donné les résultats escomptés, essentiellement en raison du blocage imposé par la partie Srpska, surtout en ce qui concerne le renouvellement des mandats des juges et procureurs internationaux.

Quant à la situation économique, elle est aussi préoccupante, avec des perspectives pessimistes du fait des effets de la crise économique et financière mondiale. Aussi est-il urgent de régler le problème de l'énergie, qui se pose actuellement avec acuité et qui est un déterminant principal de la santé économique de la Bosnie-Herzégovine.

S'agissant des réformes en cours, notamment celles relatives à l'économie, à l'administration publique et à la défense, nous exhortons le Gouvernement bosniaque à accélérer la mise en œuvre des stratégies, des plans d'actions et programmes, afin de satisfaire rapidement les conditions de transformation du Bureau du Haut-Représentant en Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne. De même, des efforts doivent également être faits pour faire progresser les droits de l'homme, principalement s'agissant de la protection des minorités et des réfugiés, ainsi que de la liberté de la presse.

L'environnement régional est également un facteur déterminant dans l'évolution politique, sociale et économique de la Bosnie-Herzégovine. C'est pour cela que nous nous réjouissons de l'amélioration des relations de celle-ci avec ses voisins.

Pour terminer, nous encourageons les acteurs politiques de la Bosnie-Herzégovine à aller de l'avant en affichant une ferme volonté de sortir leur pays de l'impasse, afin de construire un État fort et stable dans

le cadre, bien entendu, de son intégration à l'ensemble européen.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite de l'organisation de la présente séance. Je souhaite remercier le Haut-Représentant M. Valentin Inzko de son exposé. Nous le félicitons des efforts qu'il a déployés pour promouvoir le processus politique en Bosnie-Herzégovine. Je salue également la participation à la séance d'aujourd'hui de M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, et le remercie de sa déclaration.

Au cours de l'année écoulée, la situation politique en Bosnie-Herzégovine a généralement été stable. Des initiatives de réforme concernant la Constitution, l'état de droit, l'économie et la défense nationale ont enregistré quelques progrès. Parallèlement, nous sommes aussi conscients du tableau inquiétant qu'a brossé le Haut-Représentant dans son rapport (S/2009/588*). On n'observe pratiquement aucun progrès majeur dans la mise en œuvre du programme de réforme. La Republika Srpska conteste souvent les institutions, les compétences et les lois de l'État de Bosnie-Herzégovine, et elle remet en cause l'autorité du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix et celle du Haut-Représentant.

La Fédération de Bosnie-Herzégovine se heurte à de nombreuses difficultés, notamment des manifestations d'anciens combattants et de victimes de guerre à Sarajevo. Nous exprimons notre préoccupation à ce sujet et nous espérons que l'Union européenne et les États-Unis renforceront leurs bons offices et encourageront un dialogue politique de haut niveau afin d'obtenir des résultats concrets dès que possible.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous espérons sincèrement que tous les dirigeants politiques du pays sauront appliquer dûment l'Accord de paix de Dayton, engager activement un dialogue, accroître la confiance mutuelle et politique, promouvoir le renforcement des institutions publiques, la réforme constitutionnelle et l'état de droit, et progresser davantage dans ces domaines afin de préserver une paix, une sécurité et une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine et dans la région des Balkans.

Nous espérons également que le Gouvernement bosniaque, le Fonds monétaire international et d'autres acteurs seront plus attentifs à l'incidence néfaste de la crise économique mondiale sur les réformes politiques, économiques et en matière de développement

entreprises en Bosnie-Herzégovine, et prendront les mesures concrètes correspondantes.

La Chine se félicite de la perspective de l'intégration progressive de la Bosnie-Herzégovine au sein de l'Union européenne. Nous nous réjouissons de constater que la réforme bosniaque se poursuit selon la feuille de route de la Commission européenne sur la libéralisation ou la suppression des visas. Nous pensons que, conformément au mandat de l'Accord de paix de Dayton, le Haut-Représentant doit continuer à prendre des mesures positives pour promouvoir l'entrée de la Bosnie-Herzégovine dans l'Union européenne.

La mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, en étroite collaboration avec les Forces armées de Bosnie-Herzégovine, contribue fortement à garantir la sécurité locale. Nous saluons le rôle positif joué par l'Union européenne pour ce qui est du maintien de la paix et de la stabilité, et de la promotion du développement économique et social en Bosnie-Herzégovine.

La Chine continuera d'aider le Haut-Représentant à s'acquitter de ses devoirs et responsabilités. Dans la mesure du possible, nous sommes prêts, de concert avec la communauté internationale, à aider la Bosnie-Herzégovine à réaliser une paix, une stabilité et un développement durables.

M. Puente (Mexique) (*parle en espagnol*) : La délégation mexicaine souhaite la bienvenue à M. Valentin Inzko et le remercie pour la présentation de son rapport (S/2009/588*).

Ma délégation salue également la participation à la présente séance de M. Nikola Špirić, lui souhaite la bienvenue et le félicite de la prochaine participation de son pays au Conseil de sécurité, à partir de janvier 2010. Nous estimons que l'élection de son pays en tant que membre non permanent de ce Conseil est une preuve de la confiance placée par la communauté internationale dans l'avenir de la Bosnie-Herzégovine et dans le rôle que celle-ci peut jouer en faveur de la stabilité régionale.

Le Mexique considère que, pour assurer la consolidation de la paix et de la stabilité durables en Bosnie-Herzégovine, il est nécessaire que les différentes forces politiques du pays renouent le dialogue et rétablissent l'entente entre elles, et donnent la preuve de leur volonté politique à réaliser de véritables avancées sur les aspects en suspens du processus de paix.

À ce propos, nous notons avec inquiétude que le rapport du Haut-Représentant décrit toujours un environnement politique polarisé, qui entrave les travaux des institutions de l'État et réduit la marge de manœuvre nécessaire à l'application conforme de l'Accord de paix. Nous demandons à nouveau à tous les acteurs de Bosnie-Herzégovine de redoubler d'efforts afin d'honorer les engagements pris, de poursuivre dans la voie du dialogue et de la négociation pour régler les différends et de s'abstenir des actions qui pourraient mettre en péril la stabilité du pays.

À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative conjointe de l'Union européenne et du Gouvernement des États-Unis visant à promouvoir le dialogue politique interne en vue de faciliter et d'accélérer les réformes institutionnelles. Nous espérons que ce type d'initiatives contribuera à asseoir les conditions nécessaires pour avancer dans l'élaboration d'accords sur les aspects encore en suspens.

Ma délégation souligne combien il importe que la communauté internationale continue d'appuyer les efforts du Gouvernement bosniaque en ce qui concerne le renforcement de l'état de droit. L'ONU, ainsi que d'autres organisations présentes sur le terrain, doit continuer de jouer un rôle essentiel, au moyen d'un appui ferme dans des secteurs comme la formation de policiers, d'avocats et de juges, et le renforcement des capacités afin de régler les différends de droit civil, notamment ceux qui relèvent du droit de propriété. Par ailleurs, ma délégation encourage les autorités étatiques à renforcer leurs actions en vue de l'application de la Stratégie nationale de poursuite des crimes de guerre, ainsi que de la Stratégie nationale de réforme du secteur de la justice.

Nous espérons que les efforts pour la création d'une base de données centralisée sur les cas de crimes de guerre, ainsi qu'une plus grande coopération régionale entre la Bosnie-Herzégovine et les pays voisins afin de clarifier les responsabilités juridictionnelles, contribueront à progresser dans la mise en œuvre de ces Stratégies, et à renforcer la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Ces actions sont fondamentales pour pouvoir tourner définitivement la page du conflit et de la division dans la région.

L'une des questions en suspens de l'Accord de paix de Dayton qui requiert une attention prioritaire est celle des quelque 120 000 personnes déplacées dont les

conditions de retour dans leurs foyers ne sont pas encore assurées. Il est important de parvenir au consensus politique nécessaire au respect des dispositions de l'annexe VII de l'Accord de paix, qui prévoit l'établissement d'une stratégie pour le retour des personnes déplacées et des réfugiés, comprenant l'appui à la reconstruction de leurs logements, la restitution de leurs biens ainsi que la prestation des services nécessaires.

La réinsertion est un pas vital vers la réconciliation nationale. Il faut s'occuper expressément des besoins des populations déplacées dans un cadre juridique prévoyant des garanties pour le retour en sécurité des réfugiés. C'est un fait qu'un contexte politique et économique favorable contribuerait à satisfaire, à court terme, les besoins humanitaires de ces groupes vulnérables et à garantir, à moyen et à long terme, leur retour en sécurité et dans les meilleures conditions. Cela contribuerait à garantir une réconciliation et une intégration nationale effective, de même qu'une paix durable.

Pour finir, je réitère l'appui de ma délégation aux travaux du Haut-Représentant en formant l'espoir que la Bosnie-Herzégovine surmonte les divergences pour consolider un État démocratique et multiethnique dans lequel ses citoyens puissent jouir, au même titre que ceux de toute la région des Balkans, d'un avenir plus stable et plus prospère, puisqu'il ferait partie intégrante de l'Europe.

M. Mugoya (Ouganda) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de son exposé général. Nous souhaitons également la bienvenue à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, et le remercions de sa déclaration.

L'Ouganda félicite le Haut-Représentant pour ses efforts visant à promouvoir les processus politiques, en particulier à faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Dayton. Nous sommes préoccupés par les conséquences négatives des attaques dont font constamment l'objet les institutions de l'État, lancées essentiellement par le Gouvernement de la Republika Srpska ainsi que par les mises au défi continues dont le Haut-Représentant et le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix sont la cible. Cela a pour effet de limiter les progrès politiques, ce qui pourrait aggraver les tensions dans le pays. Nous appelons donc les autorités de la Republika Srpska à éviter les discours et les actions de nature à créer des divisions

qui sont un défi à la souveraineté et à l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine.

Nous saluons les efforts conjoints de l'Union européenne et des États-Unis visant à engager un dialogue politique de haut niveau avec les principaux dirigeants des parties pour maintenir l'unité, faciliter les réformes et briser l'impasse politique. Nous appelons toutes les parties à coopérer à ce processus, en vue de faire avancer le pays. En outre, nous exhortons les parties, y compris les voisins de la Bosnie-Herzégovine, à respecter leurs engagements en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, dans un esprit de bon voisinage et de coexistence pacifique.

Nous félicitons la mission de stabilisation de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR) pour sa contribution, en collaboration avec les forces armées de la Bosnie-Herzégovine, à l'instauration d'un climat et sécurisé dans le pays, ce qui a permis au Bureau du Haut-Représentant et à d'autres organisations internationales de remplir leurs mandats respectifs. C'est en reconnaissance de cet important travail que l'Ouganda a appuyé, la semaine dernière, la prorogation du mandat de l'EUFOR [voir résolution 1895 (2009)].

Nous saluons les progrès accomplis dans le domaine du renforcement de l'état de droit et reconnaissons les efforts déployés par la Mission de police de l'Union européenne, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant, pour appuyer la réforme de la police et la lutte contre la criminalité organisée.

Nous sommes toutefois préoccupés par le fait que les progrès réalisés pourraient être compromis par l'impasse dans laquelle se trouve la mise en œuvre de la Stratégie nationale de poursuite des crimes de guerre et de la Stratégie nationale de réforme du secteur de la justice. Il est donc important que les mandats des juges internationaux travaillant dans le Bureau du Procureur soient prorogés, comme l'a recommandé le Haut-Représentant, afin de garantir des réformes rapides du secteur de la justice.

Il ressort du rapport (voir S/2009/588*) que la Bosnie-Herzégovine, à l'instar de nombreux autres pays à travers le monde, n'a pas été épargnée par la crise économique mondiale. Nous sommes préoccupés par l'impact considérable de la crise sur l'investissement direct étranger dans le pays. En outre, le déficit de financement créé pourrait aussi entraver la capacité du Gouvernement à faire des investissements

cruciaux en faveur d'une croissance durable et à s'acquitter de ses autres obligations.

Le Gouvernement aura besoin de l'appui des partenaires internationaux afin de se concentrer sur la réponse à ces défis, en raison de leur impact négatif potentiel sur la stabilité du pays. Compte tenu des liens économiques importants de la Bosnie-Herzégovine avec les pays de la région, nous pensons que le renforcement de la coopération économique avec ces pays permettra au Gouvernement de mieux faire face aux défis posés par la crise économique mondiale.

Nous sommes en outre préoccupés par la situation des réfugiés et des personnes déplacées. Nous appelons les autorités à s'occuper de leur sort en vue d'assurer leur retour rapide et leur réinstallation.

Finalement, nous félicitons aussi la Bosnie-Herzégovine à l'occasion de son élection à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2010-2011, et lui souhaitons plein succès au cours de son mandat.

M. Bui The Giang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre aujourd'hui aux autres membres du Conseil pour souhaiter la bienvenue aujourd'hui au Conseil de sécurité à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, et le remercier de sa déclaration. Je le félicite tout particulièrement à l'occasion de l'élection de la Bosnie-Herzégovine à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2010-2011. Je remercie également M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, pour le trente-sixième rapport sur l'application de l'Accord de paix de Dayton (voir S/2009/588*) et pour sa mise à jour détaillée.

Comme cela a été noté lors de réunions précédentes du Conseil sur la Bosnie-Herzégovine, promouvoir la cause de l'édification d'un État multiethnique sûr, démocratique et stable a toujours fait partie des objectifs les plus importants des dirigeants politiques et de la population de la Bosnie-Herzégovine.

Toutefois, ma délégation note avec préoccupation les divisions qui existent entre les dirigeants politiques, qui contestent l'Accord de paix de Dayton et, partant, la souveraineté et l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes également troublés par le consensus limité sur les priorités principales de la réforme, ce qui compromet la mise en œuvre des

réformes qui avaient fait l'objet d'un accord antérieur. L'absence de dialogue politique réel est aussi une source de préoccupation.

Dans ce contexte, nous sommes encouragés par les relations relativement stables entre la Bosnie-Herzégovine et ses voisins immédiats. À ce stade critique, les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine ont besoin de travailler ensemble sur une vision commune de la direction du pays afin d'accélérer le bon fonctionnement des institutions et de créer des structures étatiques plus fonctionnelles et plus efficaces.

Nous continuons d'appuyer énergiquement la mise en œuvre complète de l'Accord de paix de Dayton, y compris la version révisée de la Stratégie de mise en œuvre de l'annexe VII de l'Accord, car ce texte offre une base solide pour régler le problème des 120 000 personnes déplacées. Nous demandons aux dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine de tout faire pour favoriser le retour durable des réfugiés et des personnes déplacées et garantir leurs droits en matière d'emploi, de soins de santé, d'éducation et de pensions. Il reste aussi encore beaucoup à faire dans les domaines de la gestion des frontières et de la migration, ainsi que de la lutte contre la corruption et le crime organisé.

Enfin, nous appuyons le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts pour faciliter la pleine application de l'Accord de paix de Dayton. Parallèlement, nous tenons à souligner qu'il faut faire en sorte que la Bosnie-Herzégovine prenne davantage en main le processus politique du pays et en assume la responsabilité. Nous demandons à la communauté internationale de continuer à jouer un rôle important dans la promotion d'un règlement pacifique du conflit et la transformation de la Bosnie-Herzégovine en un pays stable, réformateur, moderne et démocratique.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Je saisis cette occasion pour renouveler notre appui au Haut-Représentant et à son Bureau.

Au cours des 14 années qui se sont écoulées depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton, la Bosnie-Herzégovine est restée éloignée de la guerre sans toutefois réussir à consolider la paix. Le rapport du Haut-Représentant (S/2009/588*) et la déclaration

du Président du Conseil des ministres montrent clairement quels sont les défis à relever afin de consolider les progrès accomplis et de commencer à mettre en œuvre un programme clair, annonciateur d'un avenir prometteur pour la Bosnie-Herzégovine.

La persistance de la méfiance entre les dirigeants politiques et le climat délétère qui découle de cette situation ont forcément des répercussions négatives sur le fonctionnement des institutions, sur la réconciliation entre les peuples et, par conséquent, sur les perspectives de développement du pays. L'impasse dans laquelle se trouve la Bosnie-Herzégovine est due essentiellement à la rhétorique partisane persistante de ses dirigeants qui continuent à contester l'autorité du Haut-Représentant, s'attaquent aux institutions de l'État et même à l'intégrité du pays.

La communauté internationale attend des dirigeants de Bosnie-Herzégovine un changement d'attitude qui favorise à la création d'un État multiethnique et multinational et facilite les échanges démocratiques entre tous les acteurs politiques. L'objectif de l'adhésion à l'Union européenne est incontestablement une incitation importante et fournit un cadre d'action pour surmonter les principaux obstacles.

Les habitants de la Bosnie-Herzégovine aspirent à un avenir européen, mais cet avenir n'est possible que si leurs dirigeants assument leurs responsabilités historiques. Le Costa Rica se félicite à cet égard du « processus de Butmir » dont le succès ne dépend que de l'engagement des parties concernées. Les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine doivent faire preuve de maturité et de volonté politique s'ils veulent progresser sur la voie de l'unité et du développement du pays et faire avancer leur programme d'intégration à l'Union européenne.

Pour conclure, je voudrais mentionner en particulier deux aspects qui semblent essentiels pour consolider la paix en Bosnie-Herzégovine. Il y a six mois, nous nous sommes félicités de l'adoption de la Stratégie nationale de poursuite des crimes de guerre et de la Stratégie nationale de réforme du secteur de la justice. Or, ainsi qu'il ressort du rapport du Haut-Représentant, ces stratégies n'ont donné à ce jour que des résultats limités. Mon pays est d'avis que le renforcement de l'état de droit et la lutte contre l'impunité sont des conditions fondamentales d'une coexistence fructueuse. C'est pourquoi nous appelons à

redoubler d'efforts pour garantir la pleine mise en œuvre des deux stratégies.

Enfin, nous constatons avec préoccupation que la question du retour des réfugiés et des personnes déplacées continue d'être politisée. Nous espérons que le Ministère des droits de l'homme et des réfugiés soumettra bientôt une version révisée de la Stratégie de mise en œuvre de l'annexe VII de l'Accord de paix et que celle-ci sera rapidement adoptée par la Chambre des peuples pour garantir le retour sûr et durable des milliers de personnes qui attendent toujours que se ferme ce triste chapitre de leur existence.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine. Je voudrais également féliciter la Bosnie-Herzégovine de son élection au Conseil de sécurité. Nous souhaitons aussi la bienvenue à S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne, et nous le remercions de son exposé d'aujourd'hui – le deuxième dans son nouveau rôle. Je tiens à l'assurer de l'appui total de la Croatie dans l'accomplissement de ses fonctions et lui adresse mes meilleurs vœux de succès dans l'exécution de son mandat. La Croatie s'associe par ailleurs à la déclaration que fera la Suède au nom de l'Union européenne.

Je voudrais faire ici quelques observations supplémentaires. La Croatie appuie fermement les ambitions européennes et euro-atlantiques claires et sans équivoque possible de la Bosnie-Herzégovine. Cette position a été récemment réaffirmée à l'occasion des deux visites au plus haut niveau politique effectuées par la Croatie. Nous pensons que l'avenir de tous les pays du Sud-Est de l'Europe est dans l'Union européenne, qui fournit le cadre le plus approprié à leur développement général. Nous appuyons également la demande officielle de Plan d'action pour l'adhésion adressée à l'OTAN par la Bosnie-Herzégovine. L'année dernière, d'importants progrès ont permis à la Bosnie-Herzégovine de signer l'accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Nous notons cependant avec regret que selon le rapport dont nous sommes saisis (S/2009/588*), la Bosnie-Herzégovine n'a pas beaucoup avancé dans la mise en œuvre de réformes internes – et que l'on revenait quelque peu sur certaines autres, ainsi qu'en ce qui concerne les priorités et les conditions nécessaires pour avancer sur le dossier euro-atlantique.

Nous sommes inquiets des attaques dont continuent de faire l'objet les compétences, les lois et les institutions de l'État, lancées essentiellement par le Gouvernement de la Republika Srpska, ainsi que les mises au défi dont le Haut-Représentant et le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix sont la cible. Nous sommes préoccupés en particulier par l'évaluation faite par le Haut-Représentant de la situation dans le pays durant la période considérée, selon laquelle

« un discours nationaliste, anti-Dayton, qui s'en prend à la souveraineté et à l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine, joue également un rôle » (S/2009/588*, p. 3).

Nous sommes d'avis aussi que toutes les conditions requises n'ont pas été remplies jusqu'ici pour que le Bureau du Haut-Représentant devienne le Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne. Nous appuyons le travail du Haut-Représentant et nous faisons nôtre son bilan de la situation.

D'autre part, nous pensons que la Bosnie-Herzégovine devrait poursuivre – et même accélérer – les réformes et l'adoption de lois portant libéralisation du régime des visas pour pouvoir être inscrite sur la « liste blanche » de Schengen afin que ses citoyens ne soient pas trop en retard sur leurs voisins.

Nous avons toujours soutenu que l'impasse en Bosnie-Herzégovine ne peut-être surmontée que par un dialogue global et participatif entre les trois groupes de populations sur tout le territoire du pays. Cela est étroitement lié aux réformes nécessaires pour rapprocher la Bosnie-Herzégovine de l'intégration à l'Union européenne et lui permettre de s'acquitter de ses autres obligations internationales.

Il est particulièrement important que le dialogue en cours sur la réforme constitutionnelle s'intensifie, avec l'engagement réaffirmé de la communauté internationale et l'appui assuré du Haut-Représentant.

La Bosnie-Herzégovine est confrontée à d'énormes problèmes, dont certains menacent les fondations mêmes établies par l'Accord de paix de Dayton. Cependant, il faut souligner la nécessité de saluer et d'encourager tout engagement constructif favorable à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et tout effort visant à améliorer la situation actuelle et à résoudre les problèmes fondamentaux. À cet égard, je me félicite de la décision prise la semaine dernière de proroger le

mandat de la Force de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.

À ce sujet, nous tenons à réitérer que la stabilité du pays dépend du respect du principe constitutionnel de l'égalité collective des trois peuples constitutifs : les Bosniens, les Serbes de Bosnie et les Croates de Bosnie. Comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises, il ne saurait y avoir de Bosnie-Herzégovine sans Croates en Bosnie-Herzégovine. Leur survie politique et culturelle est indispensable à la survie de la Bosnie-Herzégovine, puisque ces deux éléments sont étroitement liés.

Il ne faut jamais oublier la situation particulière des Croates en Bosnie-Herzégovine, qui, des trois nations constitutives du pays, est la nation minoritaire et la plus vulnérable. Leur voix doit être prise en compte sur base de l'égalité, aussi bien civique qu'ethnique, garantie par la Constitution et découlant de l'histoire du pays. Tous les trois peuples doivent avoir le sentiment que la Bosnie-Herzégovine est leur patrie et qu'ils sont en sécurité et protégés sur toute l'étendue du territoire. Leurs libertés et droits fondamentaux, leurs droits civiques et ethniques, ainsi que leur droit à retourner dans les maisons qu'ils occupaient avant la guerre et à vivre en sécurité et protégés doivent être pleinement garantis.

Un autre facteur important pour la normalisation de la situation en Bosnie-Herzégovine est la lutte contre l'impunité relativement aux crimes de guerre. Nous tenons à souligner qu'il faut sans plus tarder arrêter et transférer à La Haye tous les individus inculpés par le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie qui sont toujours en fuite.

Enfin, je voudrais terminer en disant que la Croatie, de concert avec la communauté internationale dans son ensemble, offre aux peuples de la Bosnie-Herzégovine une perspective européenne et euro-atlantique claire et sans équivoque. À cet égard, nous exhortons tous les trois peuples à n'épargner aucun effort pour participer au processus de Butmir, qui jusqu'à présent, est le seul qui est à même de conduire à des progrès véritables en Bosnie-Herzégovine.

En tant que pays qui est devenu membre de l'OTAN récemment et qui est actuellement engagé dans un processus aussi bien exigeant que gratifiant avec l'Union européenne, la Croatie peut attester que des institutions centrales fortes sont essentielles pour le processus d'intégration euro-atlantique. En tant qu'État voisin, nous aimerions voir la Bosnie-Herzégovine

s'engager dans ce processus sans tarder. Pour nous, c'est la meilleure garantie d'une paix, d'une sécurité et d'une prospérité durables pour le pays, la région et l'Europe dans son ensemble.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je salue la présence parmi nous la présence de M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, et le remercie de sa déclaration. Je voudrais également féliciter M. Valentin Inzko, Haut-Représentant du Secrétaire général pour la Bosnie-Herzégovine, pour son exposé détaillé.

Quand nous nous remémorons la situation qui régnait dans le pays au début des années 90, nous sommes très satisfaits de voir que celui-ci, qui était à l'époque le théâtre des crimes contre l'humanité les plus atroces et de la douleur et des souffrances, a réussi à surmonter cette tragédie et a commencé à retrouver sa vigueur, à rétablir des liens entre ses peuples sur une base civilisée, à garantir les droits de tous et à jeter les bases d'une sécurité, d'une stabilité et d'une prospérité générales pour tous ses citoyens. Nous notons que des progrès importants ont été réalisés en vue d'une Bosnie-Herzégovine unie, composée de ses trois peuples, sur la base de l'Accord de paix de Dayton, malgré les divergences qui existent entre les parties, qui sont par ailleurs exacerbées par les souvenirs douloureux du passé et la méfiance entre les parties. Je tiens à rendre hommage aux efforts louables déployés par le Haut-Représentant pour convaincre les parties de poursuivre la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton et d'honorer les obligations qui en découlent.

En dépit de l'évolution positive de la situation dans le pays ces dernières années, les progrès ont été très lents pour ce qui est de la mise en œuvre du processus de réforme constitutionnelle et de la création de conditions propices au remplacement du Bureau du Haut-Représentant par le Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne. On peut attribuer cette lenteur au manque de confiance et de dialogue constructif entre les responsables des parties, ainsi qu'au fait qu'une des parties met en cause et défie l'autorité de l'État, ne respecte pas certaines de ses obligations et s'efforce de réduire les pouvoirs et l'autorité de l'État et du Gouvernement fédéral. Tous ces obstacles ont entravé la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réforme du secteur de la justice, la nomination de certains juges de la Cour constitutionnelle de la Fédération, et l'obtention d'un consensus sur la répartition des recettes fiscales et le règlement acceptable et durable du problème des biens

publics et d'autres problèmes qui exigent que toutes les parties fassent preuve de bonne volonté pour remplir leurs obligations de bonne foi.

L'un des problèmes qui nous préoccupent est le fait que 120 000 Bosniaques sont toujours inscrits comme des déplacés et ne peuvent pas retourner dans leurs villages. Nous regrettons vivement que la politisation de la question des déplacés et des réfugiés ait entravé leur retour et prolongé leurs souffrances. Nous pensons qu'il faut accorder la plus haute priorité à cette question et que l'État devrait consacrer toute son énergie et son autorité à son règlement, ce qui contribuerait considérablement à la stabilisation de l'État dans son ensemble. Nous sommes également d'avis que localiser les auteurs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre et les poursuivre en justice pourrait permettre d'atténuer les souffrances et effacer les souvenirs du passé, et contribuer à un avenir meilleur pour tous les peuples du pays.

On ne pourra parvenir à la paix et à la sécurité si chaque partie s'obstine à camper sur ses positions. On ne pourra y parvenir que par le consensus, la compréhension mutuelle, le réalisme et le respect par chaque partie de ses obligations et engagements. Par conséquent, nous exhortons tous les acteurs et toutes les parties à assumer leurs obligations, à agir d'une manière responsable, à s'engager dans un dialogue constructif, à respecter les institutions de l'État, à coopérer pleinement avec le Haut-Représentant et à honorer intégralement leurs obligations découlant de l'Accord de paix de Dayton et ses annexes, des accords de Paris et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est le meilleur moyen de garantir la stabilité et le caractère multiethnique et multiculturel d'une Bosnie-Herzégovine œuvrant pour le développement et la prospérité durables de tous ses peuples et pour une plus grande stabilité de la région des Balkans dans son ensemble.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à m'associer à mes collègues pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine. Je profite également de cette occasion pour féliciter le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine pour son élection comme membre du Conseil de sécurité pour l'année prochaine. Nous lui souhaitons beaucoup de succès, dans la contribution qu'il apportera aux travaux du Conseil.

Je voudrais également remercier le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, pour son exposé détaillé, et je salue les efforts dévoués qu'il a déployés depuis qu'il a pris ces fonctions importantes en mars dernier.

Le Japon apporte son plein appui à la politique de la Bosnie-Herzégovine en faveur de l'intégration euro-atlantique. Étant donné que nous sommes l'un des principaux contributeurs au Conseil de mise en œuvre de la paix, nous espérons que ce dernier pourra réaliser les cinq objectifs et remplir les deux conditions fixés afin d'assurer le plus rapidement possible la transition du Bureau du Haut-Représentant à celui du Représentant spécial de l'Union européenne. Nous espérons également que la Bosnie-Herzégovine sera en mesure d'avancer sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne en accélérant la réforme constitutionnelle. Nous nous félicitons des débats politiques de haut niveau lancés en octobre par les États-Unis et l'Union européenne par le biais du processus Butmir. Cela représente une nouvelle tentative de la part du peuple de la Bosnie-Herzégovine d'atteindre les grands objectifs qu'elle s'est fixés. Je voudrais confirmer l'appui du Japon à ce processus.

Nous sommes également préoccupés par les attaques contre des institutions publiques et la contestation de l'autorité du Haut-Représentant. Ces incidents portent atteinte à l'ordre constitutionnel et à la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions – le processus 5+2. Nous exhortons tous les dirigeants politiques à s'abstenir d'alimenter la rhétorique nationaliste qui pose un défi à l'ordre constitutionnel. Ils devraient écouter la voix de la communauté internationale et coopérer les uns avec les autres pour relever les défis qui subsistent pour appliquer le programme 5+2 et la réforme constitutionnelle. À cette fin, il est essentiel que la communauté internationale continue de prêter attention à l'évolution politique dans le pays. L'avenir de la Bosnie-Herzégovine repose sur la détermination de son peuple.

La consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine est la pierre angulaire de la paix et de la prospérité dans toute la région occidentale des Balkans. Mû par cette conviction, le Japon a activement contribué au développement de la Bosnie-Herzégovine grâce à son programme d'aide publique au développement, qui s'élève à 450 millions de dollars et porte sur trois domaines principaux, le maintien de la paix, le développement économique et la coopération intrarégionale. Nous avons appuyé des projets axés sur

la réconciliation entre les communautés grâce à la réduction de la pauvreté par le biais du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine et, en octobre dernier, le Japon s'est engagé dans un projet de subventions au niveau communautaire pour le déminage à Granica et a consenti des prêts d'un montant de 126 millions de yen dans le cadre de l'aide à l'environnement.

La situation politique en Bosnie-Herzégovine demeure délicate. Nous pensons que le rôle joué par le Haut-Représentant continue d'être d'une importance vitale. Nous réaffirmons notre plein appui au Haut-Représentant, M. Inzko. Nous reconnaissons également le rôle clef joué par la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine pour créer un environnement sûr et sécurisé.

Je voudrais terminer en exprimant le vif espoir du Japon de voir le peuple de la Bosnie-Herzégovine œuvrer de concert, grâce à un dialogue national, pour stabiliser la situation et s'intégrer rapidement dans la communauté euro-atlantique.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de mon pays.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter chaleureusement le Haut-Représentant, Valentin Inzko. Nous le remercions du rapport dont est saisi le Conseil aujourd'hui (voir S/2009/588*). Permettez-moi de profiter de l'occasion pour réaffirmer que nous continuons d'appuyer pleinement le Haut-Représentant et son bureau, de même que les efforts qu'il déploie pour faire respecter le processus de Dayton et faciliter la réforme.

Je voudrais en outre saluer chaleureusement la présence du Premier Ministre Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine. Nous voudrions également féliciter la Bosnie-Herzégovine de son élection au Conseil de sécurité, et nous attendons avec intérêt de travailler avec elle, puisque nous sommes son voisin immédiat à la table du Conseil. Nous espérons également que cette responsabilité et ce défi importants apporteront un élément de cohésion au sein de la Bosnie-Herzégovine.

Nous voudrions également nous associer à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne, mais je voudrais formuler les observations supplémentaires suivantes.

Nous trouvons encourageants les récents progrès accomplis en matière de libéralisation du régime des visas et nous espérons que la mise en œuvre du plan de marche sera bientôt achevée. La Bosnie-Herzégovine ne doit pas se laisser distancer par ses voisins sur la voie de l'intégration euro-atlantique. L'adhésion à l'Union européenne (UE) offre de loin la plus grande chance, à moyen et à long terme, de régler la plupart des problèmes actuels dans la région.

Nous partageons les préoccupations exprimées par le Haut-Représentant concernant le climat politique actuel qui continue d'empêcher le pays d'achever les réformes qui subsistent. La fermeture du Bureau du Haut-Représentant et la transition à un bureau renforcé du Représentant spécial de l'Union européenne demeurent cruciales pour les progrès futurs de la Bosnie. Nous lançons un appel à tous les dirigeants politiques pour qu'ils accélèrent, grâce à l'assistance fournie par l'initiative de l'Union européenne et des États-Unis, les réformes clefs concernant la perspective euro-atlantique, les capacités fonctionnelles constitutionnelles et les conditions qui ont été fixées pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Il est temps de changer de cap. La voie que la Bosnie-Herzégovine choisit aujourd'hui sera décisive pour la prospérité et le bien-être futurs du pays et de son peuple.

L'Autriche appuie pleinement les efforts en cours pour instaurer et consolider l'état de droit en Europe du Sud-Est et se félicite des progrès accomplis à cet égard par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine. La réforme judiciaire et de la police représente un défi très important dans ce domaine, mais il est loin d'être le seul.

Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur les travaux réalisés par le Lobby régional des femmes en faveur de la paix, de la sécurité et de la justice en Europe du Sud-Est. Cet organisme rassemble des politiciennes et des militantes originaires de tous les pays de la région. C'est une initiative communautaire importante que l'Autriche et l'Union européenne appuient, en application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008). L'ancienne Ministre autrichienne des affaires étrangères, Ursula Plassnik, participe activement à ce travail. Un document de politique générale publié récemment par ce groupe de pression affirme à juste titre que le respect de l'état de droit est crucial, non seulement dans le domaine judiciaire, mais également dans tous les aspects de

l'administration publique, notamment dans les secteurs de la vie de tous les jours des citoyens, comme l'éducation et la santé, où regrettablement la corruption demeure une réalité quotidienne. Le document de politique générale, dont nous ferons volontiers profiter les membres du Conseil et d'autres États Membres intéressés, insiste aussi sur la nécessité d'accroître les activités visant à instaurer la primauté du droit en matière de violence sexiste.

Nous pensons, comme le Haut-Représentant, que l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine joue toujours un rôle clef pour contribuer à un environnement sûr et sécurisé qui facilite l'exécution des mandats du Bureau du Haut-Représentant et des autres acteurs internationaux. C'est ce que traduit également la prorogation récente du mandat de l'EUFOR que le Conseil de sécurité a approuvée par sa résolution 1895 (2009). L'Autriche continuera de participer, en tant que fournisseur de contingents, à l'opération. Un officier autrichien, le général de division Bernhard Bair, a récemment assumé les fonctions de Commandant de la Force.

Permettez-moi enfin de rappeler que nous sommes convaincus que la stabilité et la prospérité de la Bosnie-Herzégovine sont essentielles pour créer une vaste zone de stabilité dans les Balkans. Je voudrais assurer nos amis en Bosnie-Herzégovine que l'Autriche est et restera un partenaire fiable du pays sur la voie qui le mènera à une stabilité durable et à l'intégration européenne. Son avenir, comme celui de toute la région, réside dans l'Union européenne. J'ai la ferme conviction que le plus grand défi que la direction politique de la Bosnie-Herzégovine ait à relever aujourd'hui est de rendre cet avenir possible.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Suède.

M. Lidén (Suède) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Albanie, le Monténégro, l'Arménie, l'Islande, la République de Moldova et de l'Ukraine s'associent à cette déclaration.

La Bosnie-Herzégovine traverse une période cruciale. Les divisions politiques bloquent les réformes nécessaires. Les enjeux économiques sont importants, et les simples citoyens ont du mal à joindre les deux bouts. Alors que le reste de la région avance vers

l'intégration européenne, la Bosnie-Herzégovine risque de rester à la traîne. L'Union européenne fait sienne la préoccupation exprimée par le Haut-Représentant concernant les programmes nationalistes qui continuent de dominer la politique de la Bosnie-Herzégovine et d'entraver les efforts vers le progrès et la réconciliation. Le principal problème dans l'immédiat n'est pas la situation sécuritaire, même si cette question continue de nécessiter l'engagement de la communauté internationale, mais la nécessité de faire évoluer la dynamique politique.

L'Union européenne appuie les efforts constants que déploie le Haut-Représentant pour assurer l'exécution des Accords de Dayton/Paris et encourage la Bosnie-Herzégovine à faire avancer les réformes cruciales en dépit d'un climat politique difficile. La force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR ALTHEA) demeure un élément important des efforts déployés par l'Union à l'appui d'un processus politique qui vise à permettre à la Bosnie-Herzégovine d'accomplir des progrès dans le processus d'intégration à l'Union européenne. Nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1895 (2009), qui proroge en vertu du Chapitre VII de la Charte le mandat de l'EUFOR pour une nouvelle période de 12 mois.

L'EUFOR ALTHEA continue de rassurer la population et reste prête à réagir aux éventuels problèmes de sécurité dans tout le pays. Toute décision quant à une possible évolution de l'opération ALTHEA devra prendre en compte les faits nouveaux sur le plan politique. L'Union européenne continue également d'être présente par le truchement de sa Mission de police, qui aide la Bosnie-Herzégovine à mettre l'accent sur la lutte contre la criminalité organisée et la corruption.

L'Union européenne est profondément préoccupée par les défis constants qui menacent la stabilité et l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine. Ailleurs en Europe, des mesures sont prises pour renforcer la coopération et l'intégration; le Traité de Lisbonne, qui entrera en vigueur le 1^{er} décembre, rapprochera encore plus l'Union européenne et ses membres; la voie que choisiront les dirigeants bosniaques dans les mois à venir sera donc d'une grande importance pour l'avenir européen de leur pays et de leur peuple.

En octobre, l'Union européenne, avec les États-Unis, a proposé une voie possible. Cette proposition

s'articule autour de deux éléments principaux qui sont indispensables pour faire progresser les perspectives d'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine. Premièrement, la proposition vise à obtenir des progrès dans la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions fixés par le Conseil de mise en œuvre de la paix pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Elle établit à l'attention des dirigeants politiques locaux un modèle sur lequel se baser pour la recherche d'un compromis sur les questions relatives à la répartition des biens publics et militaires, ce qui est indispensable pour la transition entre le Bureau du Haut-Représentant et la présence renforcée de l'Union européenne. L'Union européenne ne pourra pas examiner la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine tant que le Bureau du Haut-Représentant n'aura pas été fermé.

Deuxièmement, la proposition énumère les changements constitutionnels modestes mais indispensables qui permettront à la Bosnie-Herzégovine de s'acquitter de ses obligations au titre du processus d'intégration à l'Union européenne. Elle met l'accent sur les efforts à accomplir pour améliorer le fonctionnement de l'État, sans en modifier les caractéristiques fondamentales. Elle veille aussi à garantir la compatibilité avec la Convention européenne des droits de l'homme. Cette proposition est le meilleur conseil que nous puissions prodiguer, mais c'est aux dirigeants politiques du pays qu'il incombe de trouver les compromis voulus et de mener à bien le processus.

La réunion du Conseil de mise en œuvre de la paix organisée à Sarajevo les 18 et 19 novembre a été une occasion importante de faire le point sur l'évolution de la situation. L'Union européenne partage l'inquiétude du Conseil de mise en œuvre de la paix quant à l'insuffisance des progrès accomplis par les autorités de Bosnie-Herzégovine en vue de la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Dans son communiqué, le Conseil de mise en œuvre de la paix s'est, par ailleurs, félicité que les dirigeants bosniaques prennent actuellement part à des discussions sur les changements constitutionnels nécessaires et il les a encouragés à poursuivre sérieusement ces discussions pour parvenir à des accords durables. Nous nous faisons l'écho de ces sentiments.

Le processus politique a atteint une étape décisive. Nous exhortons les parties à faire les compromis qui s'imposent dans les prochains mois : il faut que la dynamique soit bien lancée avant le printemps, qui correspondra en Bosnie-Herzégovine à

la période de la campagne électorale, laquelle pourrait être moins propice à la réforme et au compromis.

Les progrès accomplis récemment par la Bosnie-Herzégovine vers la réalisation des critères fixés dans la feuille de route européenne concernant la libéralisation du régime des visas sont une source d'optimisme et une preuve que la Bosnie-Herzégovine peut mettre en œuvre des réformes difficiles et exigeantes quand la volonté politique suffisante existe. Il s'agit d'un fait encourageant.

L'Union européenne a fourni à la Bosnie-Herzégovine au fil des ans une aide notable sur les plans humanitaire et du développement. Nous espérons qu'à l'avenir notre aide portera exclusivement sur la facilitation de l'intégration à l'Union européenne, notamment grâce à la délégation renforcée de l'Union, qui sera chargée de conseiller les autorités de Bosnie-Herzégovine sur tous les aspects du processus d'adhésion à l'Union européenne. Pour pouvoir adhérer à l'Union européenne, la Bosnie-Herzégovine doit prendre toutes les mesures nécessaires pour devenir pleinement souveraine. Il appartient aux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine et, finalement, au peuple de ce pays de décider quel avenir il veut avoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Starčević (Serbie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Pays voisin de la Bosnie-Herzégovine, désireuse d'entretenir des relations sincères, amicales et de bon voisinage avec elle, la Serbie suit attentivement l'évolution de la situation générale dans ce pays. Signataire et garante de l'Accord de paix pour la Bosnie-Herzégovine, et en vertu de la résolution 1031 (1995) du Conseil de sécurité relative à sa mise en œuvre, la Serbie est, par principe, fermement résolue à respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. La Serbie a, en outre, appuyé la candidature de la Bosnie-Herzégovine à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité et je voudrais une fois encore la féliciter pour son élection.

La position de mon pays passe par un appui concret à la Bosnie-Herzégovine concernant le processus d'intégration européenne; nous considérons l'adhésion à l'Union européenne de tous les pays de la

région de l'Europe du Sud-Est comme un objectif partagé. La Serbie estime que la coopération économique régionale, sur les plans aussi bien bilatéral qu'intrarégional, dans le cadre de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, imprime un élan tout particulier en faveur de la stabilisation permanente de la situation en Bosnie-Herzégovine, et dans toute la région.

Mon pays appuie le processus de réforme politique interne visant à accroître les capacités institutionnelles de la Bosnie-Herzégovine, et il accueille favorablement toutes les initiatives destinées à accélérer ces réformes. Nous prenons note du fait que les représentants de tous les partis politiques des deux entités et des trois peuples constitutifs du pays ont émis certaines réserves quant aux solutions proposées récemment par les représentants de l'Union européenne et des États-Unis dans le cadre du processus dit de Butmir.

La République de Serbie honorera tout accord prévoyant des solutions durables conformes à l'esprit des valeurs démocratiques contemporaines qui sera accepté par les représentants des deux entités et reposera sur un consensus au sein des trois peuples constitutifs. Nous invitons toutes les parties au processus en Bosnie-Herzégovine à tout mettre en œuvre pour parvenir à un tel accord. De plus, la Serbie estime que le processus actuel consistant à assurer la transition de l'autorité du Bureau du Haut-Représentant à celui du Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine est conforme au principe du consensus 2+3.

Pour terminer, je voudrais indiquer que la République de Serbie souscrit aux analyses présentées dans le rapport du Haut-Représentant et aux conclusions du Conseil de l'Union européenne en date du 17 novembre concernant le rôle et la contribution de la force de maintien de la paix de l'Union européenne dans le maintien de la sécurité en Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons, par conséquent, la proposition du Bureau du Haut-Représentant en faveur de la prorogation du mandat de cette mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Inzko afin qu'il réponde aux observations et aux questions qui ont été formulées.

M. Inzko (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement faire quelques remarques d'ordre général. Je tiens à remercier tous les participants pour leur contribution, leur appui, leurs encouragements, leurs suggestions et, bien entendu, l'intérêt qu'ils portent à la Bosnie-Herzégovine. Je tiens également à remercier

très sincèrement M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, pour son évaluation honnête et transparente de la situation. Il a, vous pouvez m'en croire, une tâche très difficile, je m'en rends très bien compte.

Par ailleurs, je voudrais parler brièvement de la confusion qui existe quant à ma perception de deux questions, en particulier les « pouvoirs de Bonn ». Par le passé, ces pouvoirs ont été utilisés à environ 900 reprises. Lord Ashton les a même invoqués 60 fois en une journée. L'utilisation de ces pouvoirs appartient désormais au passé; ils sont invoqués de moins en moins souvent. Au total, 180 hommes politiques ont été démis de leurs fonctions, dont trois présidents, mais comme je l'ai dit, c'est un concept qui est aujourd'hui révolu. Je n'ai recouru aux « pouvoirs de Bonn » que dans huit domaines, et je me suis efforcé de le faire dans l'optique de la transition, de la stratégie de sortie et du programme « 5+2 ». Leur utilisation était généralement d'ordre technique et visait à trouver une solution, ou j'y recourais dans des cas où l'Accord de Dayton avait été violé. Je n'ai pas utilisé ces pouvoirs à la légère, et, croyez-moi, je n'étais jamais très heureux de le faire, mais, comme je suis l'autorité suprême sur le théâtre des opérations, en fin de compte, lorsque je n'ai pas d'autre choix, je dois y recourir.

En ce qui concerne le rapport (S/2009/588*), tout rapport est un reflet de la réalité et a, à mon avis, d'autant plus de valeur qu'il reflète la réalité. Tout rapport, qu'il soit de l'Union européenne ou de l'ONU, est, d'une certaine manière, sismique, et il enregistre tous les tremblements, où qu'ils se produisent sur la planète, que ce soit en Asie, en Amérique latine ou en Europe, et même en Bosnie-Herzégovine. Je crois que c'est une bonne chose qu'il reflète ces tremblements avec justesse et précision. Nous ne pouvons ni feindre de ne pas voir ces problèmes ni les balayer sous le tapis. Ils ne diminueront ou ne disparaîtront pas pour autant. Bien entendu, je serais ravi, la prochaine fois, de présenter un rapport plus optimiste, un rapport sur une Bosnie-Herzégovine souveraine, prospère, démocratique et autonome, et sur la voie d'une intégration aux structures euro-atlantiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 25.